UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Année académique 1880-1881.

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

12 OCTOBRE 1880.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

PROGRAMME DES COURS. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LIÉGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

—

1880

UNIVERSITÉ DE LIÉGE
L G
BIBLIOTHÈQUE

DU ROLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET

DES AMÉLIORATIONS ET COMPLÉMENTS QU'IL RÉCLAME EN BELGIQUE

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 12 octobre 1880

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

Messieurs,

Je devrais vous parler d'une question rentrant dans le cadre des matières de mon enseignement; mais j'ai préféré vous présenter quelques considérations sur un intérêt de premier ordre, qui vous préoccupe tous, qui est discuté, et souvent avec passion, dans presque tous les pays civilisés, et qui, en Belgique surtout, acquiert une importance prépondérante.

J'ai pensé que, dans les circonstances actuelles, j'accomplissais un devoir de mes fonctions en m'occupant du rôle capital assigné à l'enseignement supérieur de l'Etat, en indiquant les améliorations et les compléments qu'il me paraît réclamer. J'aborderai donc quelques points que j'avais dû réserver l'année dernière.

J'avais l'honneur, alors, de vous soumettre une observation que la célébration des noces d'or de l'indépendance et de la Constitution belge n'a fait que rendre plus saillante.

La Belgique a pu montrer, avec un orgueil patriotique, les progrès remarquables qu'elle a accomplis dans presque tous les domaines de l'activité sociale. Il n'y a guère qu'une ombre à ce brillant tableau.

L'enseignement et surtout l'enseignement supérieur est resté en souffrance. Livré aux expériences et aux incertitudes d'une Législation sans précédent et qui jusqu'ici n'a pas été imitée, ballotté entre des principes audacieux et des expédients provisoires et illogiques, il n'a jamais eu de lendemain.

Et cependant l'enseignement supérieur, qui forme les classes dirigeantes et enseignantes d'un pays, doit être l'objet de la plus haute sollicitude. L'Allemagne qui, après le désastre d'Iéna, s'est relevée par ses Universités, le comprend admirablement. Comme l'écrivait Jacob Grimm : « L'histoire des » cinquante dernières années témoignera que les » Universités allemandes ont été et sont invariablement demeurées un foyer de nobles et patriotiques sentiments. Ce sont elles qui, aux époques » de dures épreuves nationales, ont soutenu, réconforté, relevé le peuple et l'ont sauvé d'une ruine » que rien ne semblait plus devoir conjurer. »

Aussi, après avoir arraché l'Alsace à la France,

l'Allemagne n'a pas perdu un instant pour chercher à consolider sa conquête. Elle a érigé à Strasbourg des remparts bien autrement efficaces que des murailles inertes ; elle les a munis d'armes d'une bien autre portée que les canons d'acier ; elle a consacré des millions à faire une grande Université. Elle y construit des palais pour la science, des Instituts, un Observatoire qui sont déjà célèbres ; elle appelle à y enseigner des savants de premier ordre; elle sait quelle part ont eue à ses succès la gloire et le rayonnement de ses Universités.

L'Autriche après Sadowa, la France après ses revers, ont aussi porté leur sollicitude vers les améliorations trop longtemps négligées que réclamait l'enseignement public. Or, c'est dans les pays libres surtout qu'il faut créer ces puissants arsenaux de défense nationale, suivant l'expression de M. Frère-Orban, pour combattre l'effet des doctrines fausses et subversives, pour élever le niveau intellectuel et moral des populations.

Les fêtes qui viennent d'être célébrées en Belgique glorifient un des plus grands faits de l'histoire contemporaine, un événement unique sur le continent européen. En 1830, nos pères ont créé un véritable gouvernement, c'est-à-dire un régime

politique fondé sur des principes si vrais, si bien appropriés au génie de la nation et donnant à tous les intérêts légitimes une si complète satisfaction, qu'il reste après un demi siècle plus stable, plus respecté qu'à ses débuts.

Aussi le pays a salué comme l'arrêt de la raison et de la conscience publique les solennelles paroles de l'éminent magistrat qui, après avoir pris part aux travaux du Congrès national, a fait pendant cinquante ans, de la Constitution belge l'objet de ses fortes et calmes méditations. M. Leclercq a été l'organe de la nation, lorsqu'il a dit avec l'autorité qui s'attache à son âge, à son savoir et à son caractère : « Les principes fondamentaux qu'a proclamés » le Congrès national ne changent pas. Ils sont la » vérité et la vérité est immuable. » (1)

Je rappelle cette ferme et sereine sentence, parce qu'elle mériterait d'être écrite sur la façade de tous les établissements scolaires, et que certainement elle restera gravée dans le cœur de tout patriote belge.

Espérons même que le temps n'est pas éloigné où l'on rangera, à côté des physiciens qui expli-

---

(1) Discours prononcé au palais de la Nation à la fête patriotique du 16 août dernier.

quaient le baromètre par l'horreur du vide, les professeurs et les docteurs qui osent enseigner en Belgique, en plein XIX^e^ siècle, que Dieu a horreur de la liberté de conscience, de la liberté de la pensée, de la liberté de l'esprit humain.

Tous les événements de l'histoire prouvent que la Providence bénit les nations libres et qu'elle frappe de malédiction celles qui subissent l'oppression des caractères et des consciences. Elle n'a horreur que de l'abaissement de l'homme sous le despotisme religieux ou politique.

*
* *

L'enseignement supérieur a une mission chaque jour plus haute et plus étendue à remplir.

Notre siècle est le siècle des révolutions ou, si on l'aime mieux, des transformations dans l'ordre politique, social, scientifique, économique. Aucun siècle n'a présenté, même de loin, un mouvement comparable à celui de l'ère contemporaine.

L'enseignement est-il resté à la hauteur des conquêtes du génie humain ? A-t-il participé suffisamment à la vie prodigieuse qui déborde dans toutes les directions de l'activité sociale ?

Certainement non. Et ce ne sont pas seulement les novateurs et les utilitaires qui le proclament : Guizot, lui-même, dans ses lettres intimes, publiées

récemment, écrivait, il y a plusieurs années déjà, en parlant de la France, ces lignes encore vraies aujourd'hui :

« L'enseignement est trop maigre et trop lent. » Il y a trop loin de l'atmosphère intellectuelle du » monde réel à celle du collége. Pour dire vrai, » le collége et tout notre système d'instruction » publique sont encore faits à l'image de notre » ancienne société. »

Disons cependant que depuis quelques années une révolution s'accomplit dans le domaine de l'enseignement.

En Belgique, par des causes souvent signalées, en ce qui concerne l'enseignement supérieur surtout, les progrès ont été fort insuffisants. A cet égard, je n'aurais qu'à rappeler les plaintes de mes prédécesseurs, celles des professeurs de l'État et de plusieurs publicistes.

Dans nos universités, l'enseignement doit se transformer ou se compléter à un triple point de vue :

Les méthodes,

Le but à atteindre,

Les matières à enseigner.

Jusque dans ces derniers temps, l'enseignement universitaire consistait dans des exposés ou même

des lectures faites par les professeurs, devant des étudiants prenant des notes ou écrivant sous la dictée, apprenant leurs cahiers par cœur pour l'examen et oubliant bientôt ce qui n'avait exigé aucun effort sérieux de leur intelligence.

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que, pour s'attacher à une étude, il faut que l'enfant et le jeune homme y mettent leur activité. L'action est la meilleure part de la vie et une des lois primordiales de notre être. Une étude passive est rebutante et stérile. Il faut, pour rendre l'enseignement attrayant et fécond, faire appel à la spontanéité et à la réflexion des élèves, exercer leur volonté et leur intelligence, les associer à l'œuvre du maître, leur apprendre en un mot à puiser la vérité à sa source.

L'enseignement supérieur, dans certaines Facultés, est resté presqu'uniquement théorique et dogmatique; l'étudiant n'est obligé à aucun travail de recherche et d'investigation. La mémoire joue le principal rôle.

Les autres degrés de l'enseignement sont même, sous ce rapport, moins défectueux que l'enseignement universitaire.

Dans les écoles de la première enfance, le système Froebel bien compris réalise les conditions d'une méthode féconde et rationnelle.

Dans l'enseignement primaire, on a aussi fait des progrès considérables; la méthode intuitive a pris une grande extension; aussi les enfants vont à l'école, non plus, comme autrefois, avec répugnance, mais avec plaisir et entrain.

Dans l'enseignement moyen, malgré les critiques qu'on peut encore lui adresser, malgré les difficultés qu'il éprouve de sortir des anciennes ornières, on exige un travail personnel des élèves. Ils font des exercices de traduction, de rédaction et de narration; ils doivent résoudre des questions qui les obligent à réfléchir.

Dans l'enseignement supérieur, les progrès prodigieux des sciences d'observation, les découvertes admirables dont elles se sont enrichies, l'usage de plus en plus fréquent d'instruments, qui, tels que le microscope, ont révélé tant de merveilles, ont conduit les professeurs à associer les étudiants à leurs travaux et à les exercer aux méthodes d'investigation.

Mais cette révolution, car c'en est une, nécessite des installations considérables.

Il faut de vastes laboratoires, des musées, des collections étendues et variées, un personnel en rapport avec les exercices auxquels sont appelés les étudiants.

La Belgique, tout le monde le constate, est restée, sous ce rapport, dans un état d'infériorité déplorable : ainsi, pour ne signaler qu'un fait entre tous ceux que je pourrais citer, est-il concevable qu'une illustration comme M. Schwann, à qui le monde savant a fait récemment de si légitimes ovations, soit arrivé à l'âge de la retraite sans avoir jamais été en possession d'un laboratoire de physiologie accessible aux étudiants?

Pendant ce temps là, à Berlin, on consacrait près de quatre millions de francs, terrains compris, à construire un institut pour M. Dubois-Reymond. Dans toutes les universités allemandes, la plupart bien inférieures aux nôtres comme population, on érigeait des instituts à toutes les sciences d'observation.

L'Allemagne sait semer pour récolter; et elle a été récompensée de ce que M. Bréal appelle sa sage prodigalité.

En Belgique, le cabinet actuel, en instituant le ministère de l'instruction publique, a montré qu'il regarde comme le plus impérieux de ses devoirs de combler sans retard ni tergiversation les lacunes du haut enseignement.

Ajoutons cependant qu'il est, sous ce rapport, en avant de l'opinion publique, et cela se comprend.

Il se renseigne près des hommes spéciaux qui ont vu, examiné ce qui se pratique dans les autres pays, tandis que ceux qui ont fait leurs études dans nos universités et qui n'ont pas visité récemment les universités étrangères admettent difficilement les exigences actuelles des sciences d'observation et les conditions futures de l'enseignement supérieur.

Si quelque chose peut consoler des retards apportés aux installations universitaires, c'est la presque certitude qu'entreprises plus tôt elles eussent été mesquines, insuffisantes; elles n'auraient répondu ni aux intérêts élevés de l'enseignement, ni à ce qu'exigent aujourd'hui la dignité du pays et l'honneur de la ville de Liége.

En Belgique, on n'est pas encore habitué à donner à la science la position éminente qu'on lui accorde dans d'autres pays. En Allemagne, comme l'écrivait M. de Cuyper (1), la science est un culte et on lui élève partout des temples. Et cependant l'Allemagne est relativement bien moins riche que la Belgique.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse, les

---

(1) *L'enseignement technique supérieur dans l'Empire d'Allemagne*, par M. Ch. de Cuyper.

édifices destinés à l'enseignement supérieur sont érigés dans des emplacements dignes de leur objet ; ils sont considérés comme l'ornement des villes qui les possèdent, ils attirent le respect des populations et l'attention des étrangers ; à Zurich notamment, non-seulement les nationaux les fréquentent, mais la moitié des étudiants viennent d'autres pays.

Pour les Facultés des sciences et de médecine, la méthode actuelle, qui consiste à associer constamment les exercices pratiques à l'enseignement oral et à faire des étudiants les collaborateurs de leurs professeurs, pourra être largement pratiquée par l'érection de nombreux laboratoires d'enseignement et de recherche, par la réunion de collections suffisantes et bien classées, par l'adjonction d'un personnel d'assistants.

Mais pour les sciences spéculatives et spécialement pour celles qui s'enseignent dans les Facultés de philosophie et de droit, on est resté, en Belgique, presque complétement dans les anciennes ornières ; les méthodes appliquées avec tant de succès dans les sciences d'observation sont très-peu pratiquées, et les examens devant les jurys combinés à deux ou à quatre n'y ont pas peu contribué.

Cependant les vices du système actuel ont été

souvent signalés par les universités belges (1), et récemment encore deux honorables collègues, M. Thomas (2), pour la Faculté de philosophie, M. Houet (3), pour la Faculté de droit, ont établi la nécessité de demander aux étudiants autre chose qu'un travail trop souvent passif.

D'ailleurs on a depuis quelques années créé dans ce but des conférences en France, des séminaires en Allemagne, ou ce qu'on appelle aussi des exercices pratiques. Ces institutions fonctionnent

---

(1) Je pourrais accumuler les citations; je me bornerai à rappeler ce qu'écrivait mon honorable prédécesseur dans le rapport triennal présenté aux Chambres le 1er décembre 1875 et comprenant la période 1871-1873 :

« Les élèves des universités, disait M. Thiry, ont peu de spontanéité, de curiosité scientifique. Ils se contentent volontiers d'un travail de mémoire, qui consiste à s'approprier le mieux possible les idées exposées par le professeur, sans désirer aller au-delà, sans se livrer jamais à un travail tant soit peu personnel pour les contrôler ou les compléter.

» Il me semble, ajoutait-il, qu'un moyen de stimuler l'activité des élèves serait la création de cours pratiques, où ils pourraient se livrer à des travaux individuels sur des matières de l'enseignement qui leur est donné et qui exigent de leur part quelques recherches, de la réflexion, en un mot quelques efforts intellectuels.

» C'est ce que propose la Faculté de philosophie. »

(2) De la réorganisation des Facultés de philosophie et lettres en Belgique, *Revue de l'instruction publique*. Tome XXIII.

(3) Discours prononcé le 30 septembre 1880 à la distribution des prix des concours généraux.

avec un plein succès à l'École pratique des hautes études à Paris et dans presque toutes les universités allemandes et autrichiennes.

L'exemple de l'Autriche est instructif, parce que l'organisation des universités, pour le droit, s'écarte moins de la nôtre que celle des universités prussiennes et qu'on a trouvé dans l'institution des séminaires les moyens de rendre l'étude du droit moins aride et plus sérieuse.

Une ordonnance de Joseph II déclarait que les universités sont faites pour former des fonctionnaires, non des savants, et cette idée a régné longtemps dans la Faculté de droit et des sciences politiques (1).

En 1848, à la suite de la secousse imprimée aux esprits par les événements, un ministère de l'instruction publique fut créé. Supprimé en 1860, sous l'empire des idées réactionnaires de l'époque, il fut rétabli en 1867 après Sadowa. Enfin, une loi nouvelle, promulguée en 1873, vint donner une vive impulsion à l'enseignement supérieur. Le budget des universités a été triplé en quelques

(1) Voir les Universités autrichiennes, par Ch. Lyon-Caen, dans les Études de 1878 de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.

années; à Vienne, en 1876-1877, 292 professeurs ont fait 376 cours; à Gratz, pour 584 étudiants, on comptait 112 professeurs et 173 cours.

On avait souvent constaté que les élèves en droit avaient assez rarement un goût prononcé pour leurs études. La plupart, après leurs examens, délaissaient absolument les études théoriques et n'ouvraient guère un livre que pour consulter le texte d'une loi nouvelle.

Pour remédier à cet état de choses, un arrêté de 1873 institua des séminaires, c'est-à-dire des réunions composées d'un nombre limité d'élèves, dirigées par un professeur ordinaire ou extraordinaire, parfois même par un *privat docent*, et dans lesquelles les étudiants se livrent à des exercices variés : exposés oraux, travaux écrits, discussions, interrogations, explications diverses.

Voici comment l'arrêté de 1873 définit le but des séminaires :

« Les séminaires doivent servir à étendre et à » approfondir les connaissances acquises dans les » cours; ils doivent donner aux étudiants la mé- » thode pour les études scientifiques personnelles. » Ils doivent aussi préparer à une pratique éclairée » du droit et des sciences politiques. »

Les séminaires ou exercices pratiques, répétons-

le, ont produit les meilleurs résultats en Allemagne, en Autriche, à l'école des hautes études de Paris (1) et en dernier lieu à l'Université de Strasbourg.

Il y a cette différence, entre l'Allemagne et la France, qu'en Allemagne le professeur dirige les exercices des séminaires, tandis qu'en France, pour certains cours, on a institué des maîtres de conférences.

A Liége, des exercices pratiques ont été introduits dans quelques cours de la faculté de philosophie et de l'École normale des Humanités, mais il faut généraliser le système et l'approprier convenablement.

Pour les cours peu nombreux, le système allemand, qui consiste à confier aux professeurs la direction des exercices, est parfaitement applicable. Pour les cours qui exigeraient la division en

---

(1) D'après un rapport de 1878, on a créé à l'École pratique des hautes études en moins de dix ans :

19 laboratoires d'enseignement ou de recherches dans la section de physique et de chimie.

31 dans la section des sciences naturelles.

25 conférences dans la section d'histoire et de géographie.

2 dans la section des mathématiques.

La section destinée aux sciences économiques et politiques n'a pas été organisée.

70 emplois de maitres de conférences ont été créés.

plusieurs groupes de douze à quinze élèves, il faudrait adjoindre aux professeurs des maîtres de conférences.

Cette institution aurait, outre son utilité directe, l'avantage précieux de permettre aux jeunes docteurs, ayant l'aptitude voulue, de se préparer à la carrière professorale et de faire leurs preuves avant d'être investis d'une chaire.

On remédierait ainsi à deux vices de l'enseignement supérieur : le peu d'attrait et la stérilité trop fréquente des études dont la mémoire fait presque tous les frais, la difficulté de recruter le corps professoral.

Pour les sciences d'observation et d'application, les assistants remplissent à peu près le rôle qui serait assigné aux maîtres de conférences dans les cours très-fréquentés des facultés de droit et de philosophie.

*
* *

Après avoir effleuré ce vaste sujet des méthodes, j'aborde un point qui semblera au premier abord assez oiseux et sur lequel cependant les opinions diffèrent : qu'est-ce qu'une Université?

Si on prend à la lettre l'inscription un peu ambitieuse qui orne notre Salle Académique : *Universis disciplinis*, ou l'idée qu'on se fait d'une

Université en Allemagne, on pourrait dire que jusqu'ici nous n'avons pas eu d'Université en Belgique. Nous avons surtout des écoles de droit, de médecine, de pharmacie, des arts et des mines; nous n'avons pas encore d'Université.

Que doit être une Université? Je pense qu'elle doit avoir un triple but : 1° préparer à certaines professions et à certaines fonctions qui ont une grande importance dans l'Etat; 2° former des savants; 3° donner le complément d'une éducation libérale à ceux qui ne veulent pas embrasser une profession déterminée (1).

---

(1) Des hommes considérés appartenant à l'Université de Bruxelles et à l'Académie de médecine ont proposé de séparer l'enseignement professionnel de l'enseignement scientifique, comme se nuisant réciproquement. Ils voudraient créer à Bruxelles un Institut central des hautes études.

Je ferai d'abord remarquer que le mot central sonne mal en Belgique. L'originalité et la stabilité de notre système politique repose sur la décentralisation. L'éclat et la liberté des hautes études en Allemagne est dû au fractionnement de ce pays en petites principautés qui tenaient à attirer les professeurs distingués dans leurs Universités et leur laissaient une grande indépendance scientifique. Leipzig, Goettingen, Heidelberg, Iena, Wurzbourg, Tubingen, etc., ont été des foyers de science auxquels sont venus se joindre Bonn, Strasbourg et d'autres encore. En Hollande Leyde et Utrecht, en Angleterre Oxford et Cambridge ne sont pas des capitales.

Quant à prétendre séparer l'enseignement professionnel de

Or, les solutions varient avec les pays, et souvent un but est sacrifié aux autres.

En Angleterre, les célèbres universités d'Oxford et de Cambridge forment surtout des *gentlemen*, comme on l'a dit, c'est-à-dire qu'on s'y attache principalement à compléter l'instruction du collége pour les jeunes gens appelés à occuper un certain rang dans la société et la politique (1).

Dans les universités allemandes, on se préoccupe surtout de faire des savants.

Dans les universités belges, on forme principalement des médecins, des magistrats, des avocats, des ingénieurs et des pharmaciens.

Quel est le système à préférer ?

---

l'enseignement scientifique, c'est vouloir les stériliser tous les deux.

Le professeur qui n'a pas des laboratoires et des collections convenables, qui ne fait pas de la science active, est bientôt arriéré. Il tombe dans la routine et la torpeur.

Les étudiants qui se destinent aux professions libérales doivent se familiariser avec les méthodes d'observation ; d'ailleurs les vocations se révèlent souvent dans les exercices pratiques, et ceux qui ont le goût et les aptitudes voulues peuvent continuer à cultiver la science de leur choix.

Il faut ajouter que la collaboration d'un élève avec un professeur qui inspire confiance, décide souvent de la direction de ses études, et que des instituts, isolés des facultés, auraient peu de chances d'être sérieusement fréquentés.

(1) Les universités d'Oxford et de Cambridge, par M. M. Villetard.

Je commence par faire observer que chaque peuple a son génie, ses mœurs, ses aptitudes, ses conditions sociales, sa législation, qui ne lui permettent pas de copier servilement ce qui se fait ailleurs. On doit étudier attentivement les institutions qui fonctionnent avec succès dans d'autres pays et les imiter avec discernement.

Dans l'enseignement moins qu'ailleurs, on peut improviser les réformes. L'enseignement est tout entier dans le corps professoral, et celui-ci ne se renouvelle et ne peut se modifier que lentement ; c'est ce qui explique l'empire de la routine dans les corps enseignants de tous les temps et de tous les pays.

L'Allemagne est souvent citée, et avec raison, pour l'éclat de ses universités. Nulle part la science n'est plus libre et plus honorée ; les États, même les plus modestes et les moins riches, lui élèvent des monument imposants.

Cependant tout n'est pas à louer en Allemagne, et de bons esprits y publient de nombreuses et vives critiques contre plusieurs parties du régime universitaire ; ils pensent qu'on devrait, pour les professions, se rapprocher du régime autrichien, qui restreint par des examens, analogues aux nôtres, la liberté des études.

Si nous sommes bien inférieurs à l'Allemagne pour les institutions scientifiques, il est des points où notre système est préférable, quoique le contraire soit souvent affirmé, faute d'avoir saisi la distinction que présente le caractère des universités dans les deux pays.

Le système allemand n'a guère en vue que les intelligences d'élite, qui forment le petit nombre ; le système belge se préoccupe surtout des intelligences ordinaires, qui sont en grande majorité.

Je ne crains pas de le dire, tant d'après les observations d'hommes compétents que d'après mes propres renseignements, la partie professionnelle de l'enseignement est moins satisfaisante en Allemagne qu'en Belgique.

La généralité des élèves étudie plus ici qu'en Allemagne. Ils ont des connaissances plus complètes et sont mieux préparés aux carrières pratiques. Mais nous n'avons qu'en petit nombre des sommités scientifiques et médicales comparables à celles de l'Allemagne et de l'Autriche.

Que convient-il de faire ?

Garder ce que nous avons de bon, c'est-à-dire notre enseignement professionnel, en l'améliorant comme je l'ai indiqué tantôt ;

Compléter notre système universitaire en ouvrant aux jeunes gens qui ont le désir de cultiver et d'approfondir une science, des moyens d'instruction et d'investigation pouvant rivaliser avec ceux qui font la gloire de l'Allemagne ;

Enfin, à l'exemple des universités anglaises, dans un pays comme le nôtre, où la vie publique est si développée, donner une instruction qui prépare efficacement les jeunes gens des classes aisées aux carrières politiques, aux emplois supérieurs dans les administrations et les affaires.

Les universités de l'État en Belgique doivent donc remplir cette triple mission :

1° Former des avocats, des magistrats, des ingénieurs, des médecins et des pharmaciens ;

2° Faire des savants ;

3° Préparer aux fonctions et aux mandats politiques, ainsi qu'à la gestion des grandes affaires.

Pour réaliser ce programme, il faut : des locaux, des collections, des cours nouveaux, un personnel, des ressources financières, une réforme de la législation.

J'ai parlé plus haut des locaux et des collections ; je ne puis aborder aujourd'hui les réformes qu'exigent la législation et le recrutement du personnel enseignant. Je dirai seulement qu'il est

nécessaire que la loi consacre, en complétant sous ce rapport celle de 1876, l'indépendance de l'enseignement de l'État vis-à-vis de l'enseignement libre, et qu'elle fasse disparaître toute immixtion de l'un dans l'autre; elle doit aussi se borner à fixer les principes essentiels d'organisation et laisser une grande latitude au pouvoir exécutif pour les dispositions réglementaires et les améliorations à introduire.

Le gouvernement comprend parfaitement, d'ailleurs, qu'un intérêt national de premier ordre commande que notre pays, si heureux et si prospère, fasse les sacrifices nécessaires pour occuper enfin dans le monde scientifique le rang qu'il doit ambitionner.

Je ne m'occuperai, pour ne pas trop abuser de vos moments, que des cours à créer, pour que notre établissement justifie son titre d'Université.

Je n'ai pas la prétention d'indiquer tout ce qu'il y a à faire; je veux seulement appeler l'attention sur la nécessité d'étendre le cadre tout à fait insuffisant des matières enseignées, et spécialement dans les Facultés de philosophie et de droit.

Les grands mouvements politiques et sociaux qui se sont produits depuis un siècle, les révolutions économiques, plus grandes encore, dues aux

applications de la vapeur, de l'électricité, des forces de la nature, ont établi entre tous les peuples des relations et une solidarité dont on a peine à suivre les progrès.

Le laboureur belge qui trace son sillon, le pâtre qui garde son troupeau, le forgeron qui façonne le fer, voient aujourd'hui le prix du blé, du bétail, de la laine, du fer et de la plupart de nos produits influencés directement par des faits qui se passent à des milliers de lieues d'ici et même à nos antipodes.

Connaître le globe sur lequel nous vivons, connaître sa configuration physique, ses richesses naturelles, ses produits variés; connaître les habitants des diverses contrées, leurs habitudes, leurs aptitudes, leurs croyances, devient aujourd'hui une nécessité dans beaucoup de carrières et pour beaucoup d'études.

On devrait donc, comme en Allemagne, avoir plusieurs cours de géographie : géographie physique, géographie politique, géographie ethnographique, géographie agricole, géographie commerciale et industrielle, etc. Or, sauf ce dernier cours, créé l'année dernière pour les élèves de l'École des mines, il n'existe pas dans nos Universités d'enseignement de la géographie;

pour aucun diplôme, on n'exige des connaissances géographiques.

Les relations internationales, devenues si actives et si générales ; les travaux scientifiques, si considérables chez nos voisins, donnent une importance énorme à la connaissance des langues modernes.

A une époque où l'allemand et l'anglais sont indispensables dans nombre de carrières et lorsque ces langues possèdent tant de chefs-d'œuvre immortels, il n'existe pas de cours qui leur soit spécialement consacré ; elles ne sont exigées dans aucun examen, sauf à l'École des mines.

Jusqu'ici, aucune université de l'État n'a eu de chaire de langues indo-européennes, enseignées partout en Allemagne et qui jouent un si grand rôle dans l'étude de la philologie, de l'histoire, de l'archéologie et des croyances religieuses.

Dans un siècle qu'on a appelé, avec raison, le siècle de l'histoire, dans un pays dont les institutions sont légitimées par la marche providentielle des sociétés vers le régime qu'elles consacrent, dans un tel pays, tous les cours d'histoire réunis n'occupent pas en moyenne les élèves une heure par jour pendant une seule année.

Depuis six mois, nous possédons enfin un cours d'histoire contemporaine. Lorsque j'eus l'honneur

de le proposer, il y a six ans, il fut appuyé par l'unanimité des membres du Conseil académique. Néanmoins, dans certaines régions, on le considérait comme un cours dangereux, tant, suivant l'expression de Guizot, l'enseignement reste loin de l'atmosphère du monde réel. On regardait presque comme une témérité d'entretenir des jeunes gens de 18 à 25 ans de la Révolution de 1789, des luttes de la Restauration, des diverses commotions qui ont bouleversé la France, des événements qui ont amené l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, des péripéties de la question orientale. Aussi le cours d'histoire contemporaine n'a été décrété qu'après l'avènement du ministère actuel. Jusqu'ici, il ne figure dans aucun examen, et, borné à deux leçons par semaine, il ne peut guère embrasser que la partie politique.

Dans d'autres pays et à Paris dans une institution privée, *l'École libre des sciences politiques*, on enseigne l'histoire des traités diplomatiques et commerciaux, l'histoire financière des principaux États, leur histoire constitutionnelle et parlementaire. Dans la plupart de nos universités, il n'est question de toutes ces études que dans des cours dont elles ne peuvent former que l'accessoire.

Aujourd'hui, tout l'enseignement historique est

concentré, et avec beaucoup d'autres matières, dans la candidature en philosophie et lettres, que nombre d'élèves font en un an.

Comment s'étonner que l'histoire soit si peu connue des docteurs qui sortent de nos Universités?

Pour fortifier les études historiques, il faudrait exiger au minimum deux ans pour la candidature en philosophie, préparatoire au droit, multiplier les exercices pratiques qui existent déjà, faire connaître et apprécier la riche littérature historique que nous possédons, enfin, comme les facultés et spécialement notre faculté de philosophie, l'ont proposé déjà, et comme M. Thomas l'indique encore dans son dernier travail, créer des doctorats spéciaux, notamment pour l'histoire et pour les principales études philologiques.

Mais il existe une lacune plus fâcheuse encore dans les universités belges; c'est l'insuffisance de l'enseignement des sciences politiques.

Je sais que cet enseignement effraie aussi les personnes timorées. Elles confondent les sciences politiques avec les passions politiques, et il est superflu de le dire, les passions politiques entraînent souvent à des actes regrettables et même à des excès ceux-là même qui devraient le plus s'en préserver.

Je répéterai ce que j'avais l'honneur de dire l'année dernière : l'enseignement de l'État ne doit pas, comme cela se fait ailleurs, intervenir dans les discussions quotidiennes qui alimentent la lutte des partis, mais il doit grandement se préoccuper, à notre époque, des hautes questions que la politique doit traiter ou qu'elle a résolues.

Qu'est-ce donc que la politique ? (1)

La politique est la science et l'art du gouvernement, c'est-à-dire la science des intérêts les plus généraux et les plus élevés d'une nation, et l'art de leur donner satisfaction.

Aussi, aucune mission n'exige une réunion de talents et de qualités plus rares que celle du véri-

---

(1) Sous les gouvernements absolus, la politique s'était fait un mauvais renom.

Ainsi à la fin du siècle dernier, Voltaire se demandait si « la » politique était autre chose que l'art de mentir à propos, » et pour Marmontel « la politique était l'art de tromper les hommes. »

Les gouvernements de discussion et de publicité ont démodé l'école qui professait ces maximes, et ceux qui, à notre époque, ont voulu les pratiquer, n'en ont recueilli que honte et confusion.

Aujourd'hui, sous l'empire bienfaisant des institutions parlementaires, on peut opposer à la définition sceptique celle que Cicéron donnait il y a près de deux mille ans :

« L'art de la politique est le plus grand devoir de la vie ; la plus » grande marque de vertu, le plus magnifique emploi de la sagesse. »

table homme d'État appelé à gouverner un pays libre.

Toutefois, ce n'est pas en vue de sommités toujours exceptionnelles que je réclame un enseignement réel des sciences politiques ; c'est pour le grand nombre de ceux qui ont à intervenir dans la gestion des affaires publiques.

Que l'on passe en revue tous les degrés des mandats et des fonctions politiques, législateurs, conseillers provinciaux et communaux, membres des Députations permanentes et des Colléges échevinaux, gouverneurs, commissaires d'arrondissement, diplomates, consuls, directeurs dans les administrations, publicistes ; que de carrières dans lesquelles on doit s'occuper de législation politique, financière, industrielle, douanière, internationale! Que de questions d'administration, d'enseignement, d'impôts, d'emprunt, de travaux publics, etc., à résoudre !

Or, qu'enseigne-t-on, dans les universités ou ailleurs, sur ces intérêts de premier ordre? Nombre d'hommes abordent la politique sans avoir pu étudier la législation belge et comparée en matière d'enseignement, de finances, de douanes, d'impôts, d'administration, de banque, sans même connaître l'histoire politique contemporaine.

Je pense donc qu'il faudrait organiser un ensemble de cours, couronné par des diplômes en sciences politiques et économiques, et comprenant notamment, outre les cours politiques professés actuellement dans nos universités, l'histoire et la géographie sous leurs principales formes, la législation comparée sous ses principaux aspects, la statistique, les langues modernes, c'est-à-dire les principales matières dont la connaissance est nécessaire dans les carrières politiques, soit électives, soit administratives.

Tout jeune homme pourrait suivre ces cours et aspirer aux diplômes spéciaux, sans passer par d'autres épreuves dans les Facultés (1).

L'institution d'un semblable enseignement aurait de nombreux avantages.

Les carrières politiques et administratives, dont l'importance est si considérable dans notre pays, trouveraient un plus grand nombre d'hommes préparés à les parcourir.

Les jeunes gens appelés plus tard à gérer de

---

(1) En Bavière et en Wurtemberg les sciences politiques, enseignées aux aspirants à certaines fonctions administratives ou financières, forment des facultés distinctes, mais le programme des cours est fort incomplet.

grandes affaires commerciales ou financières pourraient acquérir des connaissances qui leur seraient très-utiles et agrandiraient leur horizon.

On verrait aussi des étudiants, après avoir conquis leur diplôme et en attendant une occupation, suivre quelques-uns des cours nouveaux.

Une partie des jeunes gens appartenant aux familles aisées seraient sollicités par des études intéressantes, leur donnant l'intelligence du prodigieux mouvement du monde moderne, et aussi par la perspective d'occuper honorablement des fonctions considérées.

On porterait ainsi en partie remède à une des plaies de notre état politique et social, en diminuant le nombre des jeunes gens, parfois bien doués, qui, méconnaissant la première loi de notre nature, le travail et l'exercice de notre énergie, sont à charge à eux-mêmes et aux autres, et cherchent dans des distractions coupables ou frivoles à tuer le temps qui dévore leur existence. Aujourd'hui, comme dit le poëte :

Ils vivent impuissants et meurent inutiles.

*
* *

Je conclus, Messieurs.

La Belgique, placée entre les trois grandes

nations et les trois grandes civilisations de l'Occident de l'Europe, doit s'attacher à cultiver les qualités qui les distinguent en réunissant, dans un sage éclectisme, la netteté, la précision et le talent d'exposition des Français; la ferme raison et l'énergique initiative des Anglais; l'abnégation persévérante avec laquelle l'Allemand se consacre aux travaux scientifiques et aux études les plus abstraites.

Si les épreuves cruelles de l'adversité ont inspiré successivement à trois grands pays : la Prusse, l'Autriche et la France, la résolution de faire cesser les résultats d'une longue imprévoyance, en matière d'enseignement (1), la Belgique ne négligera pas les devoirs que lui impose la bonne fortune.

Les fêtes qui ont célébré un passé si glorieux et un présent si prospère doivent porter leurs fruits.

Les générations actuelles ont contracté une dette sacrée vis-à-vis de leurs devancières.

Comme le Roi l'a si bien exprimé dans son éloquent et patriotique discours, il faut « que le » souffle puissant et l'ardent patriotisme des

---

1) Expression de M. Bréal.

» membres du Congrès national échauffe nos âmes
» et celle de nos enfants; »

Il faut « que l'étude de la première période de
» notre histoire nationale et des progrès accomplis
» soit un puissant stimulant pour les générations
» qui s'élèvent; »

Il faut « que notre belle et noble patrie, sous
» l'égide de sa Constitution et entourée des sym-
» pathies du monde, marche à l'accomplissement
» de ses destinées en continuant à suivre les voies
» de la sagesse et de l'honneur. » (1).

C'est à l'enseignement qu'appartient le premier rôle dans la réalisation de cette œuvre glorieuse ; des devoirs nouveaux lui sont même imposés par le trouble des idées et la surexcitation des passions.

L'observateur qui étudie notre pays doit reconnaître que la force et la stabilité de son régime politique résident surtout dans l'appui dévoué et convaincu que lui prêtent les classes moyennes, adonnées au négoce et au travail industriel sous toutes ses formes. Les classes élevées sont en grande partie ignorantes et accessibles à tous les préjugés; dans les professions libérales, on trouve

---

(1) Discours de S. M. à la fête patriotique du 16 août.

bien plus qu'après 1830 des personnes imbues de doctrines peu constitutionnelles.

Les Universités de l'État doivent être de plus en plus des foyers de patriotisme et de science, d'aspirations grandes et de haute culture intellectuelle; elles doivent fixer non-seulement les regards du pays, mais aussi ceux de l'étranger.

Le sol hospitalier de Liége, avec sa population intelligente et active, offre des conditions favorables aux hautes études. L'esprit scientifique prendra son essor dans notre atmosphère de liberté lorsqu'il trouvera à s'alimenter. Les résultats obtenus dans ces dernières années, avec des moyens bien imparfaits, garantissent les succès de l'avenir.

La ville de Liége pourra ajouter à l'éclat de ses progrès dans l'ordre économique, la réputation de ses établissements académiques dans l'ordre intellectuel.

Le gouvernement a montré qu'il veut faire de ses Universités des établissements dignes de la position de la Belgique dans le monde; j'ai accepté l'honneur de seconder ses généreux efforts et d'aider à réaliser ainsi les espérances, si longtemps déçues de mes honorables collègues; on ne peut douter que ceux qui sont, à divers degrés, les mandataires des populations n'aient à cœur de

mériter leur gratitude. Ils devanceront au besoin l'opinion publique, pour doter Liége d'un de ces centres de vie morale et scientifique qui sont non-seulement un titre de gloire pour une nation, mais une condition de prospérité et de sécurité.

Faisons donc tous ensemble une grande Université. Élevons nos cœurs et nos résolutions à la hauteur du but à atteindre. Notre institution, qui est prospère, deviendra florissante. Elle fera honneur au pays et lui rendra en bienfaits inestimables les sacrifices qu'elle réclame.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-1880.

Population.

1,100 élèves se sont fait inscrire au rôle des étudiants pendant l'année qui vient de finir.

Ce nombre dépasse de 55 celui de l'année dernière et de 45 le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation de l'Université.

Sur les 21 universités de l'Empire allemand, quatre seulement ont plus de 1,100 étudiants, Leipzig, Berlin, Munich et Breslau.

Il est vrai que, sauf celle de Berlin, aucune université ne comprend les élèves des Écoles spéciales, mais toutes ont des Facultés de théologie très-fréquentées, et parfois pour deux cultes.

Les 1,100 élèves se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie,	172 élèves	dont 75 nouv.
» de droit,	218	59
» des sciences,	266	121
» de médecine,	171	53
Écoles spéciales,	273	64
Totaux,	1,100	372

Des 1,100 élèves inscrits au rôle général, 1,004 appartiennent à la Belgique. Ils se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province d'Anvers	14
» Brabant	47
» Flandre occidentale	8
» Flandre orientale	6
» Hainaut	67
» Liége	679
» Limbourg	46
» Luxembourg	62
» Namur	75
	1,004

Les 96 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Allemagne	15
Autriche	2
Brésil	4
Écosse	1
A reporter,	22

Report,	22
Égypte	1
Espagne	9
France	13
Grand-Duché de Luxembourg	4
Hollande	22
Indes orientales	3
Italie	4
Mexique	2
Pologne	1
Roumanie	6
Roumélie	1
Russie	5
Turquie	2
Uruguay	1
Total	96

Dans le courant de l'année, la mort nous a enlevé sept étudiants : MM. Ernest Brognet, de la Faculté de philosophie ; Henri Mairlot, de la Faculté de droit ; Émile Bodson et Théophile Pirard, de la Faculté de médecine ; Pierre Schmidt, de la Faculté des sciences ; Alexis Grandgagnage et Victor Schreinemacker, des Écoles spéciales.

Rarement notre population universitaire a été si tristement éprouvée. Plusieurs de ces jeunes gens étaient des mieux doués et pouvaient espérer un bel avenir. L'Université s'est associée à l'immense douleur des familles si cruellement frappées.

Je n'ai eu qu'à me louer de la conduite générale de notre jeunesse universitaire ; je n'ai eu à recourir à aucune mesure disciplinaire. Les étudiants, com-

prenant ce qu'ils doivent au corps auquel ils appartiennent, se sont préservés des actes regrettables qui ont eu lieu ailleurs. Je leur en exprime toute ma gratitude et je ne doute pas qu'ils n'aient à cœur d'éviter tout écart qui pourrait porter préjudice à la réputation de notre Université.

Examens.

756 inscriptions ont été prises pour les examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique. (1)

451 élèves ont été admis, dont :

269 d'une manière satisfaisante.

88 avec distinction.

49 avec grande distinction.

55 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Bernimolin, A., de Liége.
2 Genot, V., de Liége.
3 Kleyer, A., de Namur.
4 Martin, R., de Visé.
5 Schyrgens, Th., de Liége.
6 Wilmotte, M., de Liége.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Tilman, A., de Liége.
2 Thuriaux, T., de Bolland.
3 Terfve, L. de Nessonvaux.
4 Wauters, O., de Liége.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Deckers, E., de Tongres.
2 Malvoz, E., de Huy.
3 Prost, E., de Liége.
4 Marneffe, H., d'Alleur.
5 Moreau, J., de Couvin.
6 Bleyfuesz, J., de Pepinster.
7 Coulet, A., de Liége.
8 Havasse, F., id.

(1) Un certain nombre d'élèves soit ajournés, soit empêchés, figurent deux fois dans le chiffre des inscriptions.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Dauby, J., de Chassepierre.
2 Chauvin, G., de Liége.
3 Henrijean, F., de Spa.
4 Mairlot, M., de Wegnez.
5 Michel, L., de Liége.
6 Milz, G., de Virton.
7 Reuleaux, A., de Jupille
8 Waroux, G., de Liége.
9 Boset, E., de Limerlé.
10 Dupont, H., de Nessonvaux.
11 Julin, Ch., de Liége.
12 Lejeune, M., de Dison.
13 Foccroulle, de Liége.
14 Demeersman, V., de Landen.
15 Lejeune, A., de Verviers.
16 Massart, O., de Chaudfontaine.
17 Snyers, P., de Liége.
18 Boland, V., de Dison. (1)
19 Fraipont, F., de Herve. (1)
20 Mélotte, A., de St-Séverin. (1)
21 Merveille, L., de Liége. (1)
22 Mairlot, J., de Wegnez. (1)

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 De Bruyne, A., de St-Hubert.
2 Falloise, M., de Liége.
3 Mons, Th., id. (2)
4 Bernier, P., de Binche.
5 Detroz, G., de Liége.
6 Dupont, A., id.
7 Hanson, J., id.
8 Van Heule, L., d'Ypres.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Lamotte, G., de Liége.
2 Richard, A., d'Arlon.
3 Debruyne, L., de St-Trond.
4 Degive, O., de Jemmapes.
5 Maisin, O., de Jauche.
6 Decelle, E., de Harzé.
7 Piéret, L., de Loupoigne.
8 Brossel, Th., de Verviers,
9 Iserentant, Th., de Battice.
10 Neuville, J., d'Oteppe.
11 Verstraete, J., de Bruges.

---

(1) MM. Boland, Fraipont, Mélotte, Merveille et Mairlot ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Mons a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Moreau, J., de Couvin.
2 Chaltin, A., de Tirlemont.
3 Labeye, L., de Bolland.
4 Lambinon, H., de Liége.
5 Bost, A., de Verviers.
6 Delsalle, A., de Huy.
7 Dosin, J., de Liége.
8 Gustin, J., d'Ensival.
9 Moreau, A., de Meeffe.
10 Ansay, V., de Prayon-Forêt.
11 Bocca, V., de Heinsch.
12 Lacrosse, X., de Charneux.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Lambert, O., de Roux.
2 Watrin, G., de Liége.
3 Schleicher, W., d'Anvers.
4 Bodart, E., de Fosse.
5 Masquelin, H., de Liége.
6 Magnée, H., de Vaux-sous-Chèvremont
7 Roland, Th., de Héron.
8 Canter, Th., de Heerlen.
9 Dewaide, P., de Soiron.
10 Beco, L., de Chokier.
11 Foettinger, G., de Floreffe.
12 Gillis, E., de Tirlemont.
13 Simonis, J., de Flémalle-Gde.
14 Teuwen, F., de Maestricht. (1)
15 Naerhuysen, A., de Hool. (1)

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Hansen, J., de Liége.
2 Rouche, C., de Gouvy.
3 Berdolt, J., d'Anvers.
4 de Cuvelier, A., de Philippeville.
5 Van Heule, L., d'Ypres.
6 Myster, A., de Liége.
7 Tumelaire, E., d'Ath.
8 Dechamps, A., de Jauche.
9 de Villlenfagne, L., de Liége.
10 Dubois, E., de Namur.
11 Magnette, E., de Virton.
12 Pirenne, H., de Verviers.
13 Monseur, E., de Liége.
14 Neven, A., de Tongres.
15 Senny, A., d'Awans-Aywaille.
16 Wilmart, F., de Liége.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 Bonjean, A., de Verviers.
2 De Croon, L., d'Anvers.
3 Delwaide, H., d'Heure-le-Romain.
4 de Ryckel, A., de Liége.
5 Dubois, J., de Herve.
6 Huart, A., de Namur.

---

(1) MM. Teuwen et Naerhuysen ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

7 Janne, Ch., de Liége.
8 Charlier, A., de Freloux.
9 Renard, J., d'Herstappe.
10 Gerard, M., de Liége.
11 Berdolt, J. J. d'Anvers.
12 Bounameaux, R., de Liége.
13 de Pierpont, G., de Vaux-sous-Chèvremont.
14 Lacroix, A., de Petit-Rechain.
15 Noé, A., de Liége.
16 Renard, M.. d'Andenne.
17 Van Vilderode, P., d'Enghien.
18 Bounameaux, H., de Liége.
19 Capelle, O., de Bouvignes.
20 de Grady, H., de Liége.
21 Dumoulin, U., d'Aubin-Neufchâteau.
22 Fréson, A., de Grivegnée.
23 Dejace, Ch., de Flémalle-Grande.
24 Duculot, J., de Liége.
25 Ernst, F., de Montzen.
26 Muraille, O., de Haccourt.
27 Tesch, A., d'Arlon.
28 Joassart, J. de Liége.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Cormeau, A., de Verviers.
2 Géradon, A., de Horion-Hozémont
3 d'Otreppe-de Bouvette, de Liége.
4 Lamboray, H., de Hollogne-aux-Pierres.
5 Laruelle, A., de Huy.
6 Chalant, V., de Liége.
7 Courtois, E., de Mons.
8 Deboek, G., de Liége.
9 Evrard, E., de Verviers.
10 Michiels, G., de Léau.
11 Delbovier, F., de Lize-Seraing.
12 Goyens, L., de St-Trond.
13 Antoine, Th., de Jemeppe.
14 Denoël, A., de Flémalle-Grande.
15 Moinnil, B., de Petit-Waret.
16 Ancion, J., de Forêt.
17 Guinotte, B., de St-Siméon.
18 Lelorrain, A., de Jodoigne.
19 Defays, F., de Pepinster.
20 Pirard, A., de Verviers,

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Royen, P., de Huy. (1)
2 Nossent, J., de Liége.
3 Defays, P., de Pepinster.
4 Dauby, J., de Chassepierre.
5 Médart, J., de Tilleur. (1)
6 Roland, Ch., de Héron.
7 Fox, A., de Soheit-Tinlot.
8 Jacob, C., de Verviers.
9 Mairlot, J., de Grand-Rechain.
10 Mathien, Ch., de Liége.
11 Thoumsin, O., de La Louvière.
12 Burnotte, L., de Grune.
13 Dethier, J., de Thys.
14 Lefils, J., de Liége.
15 Poskin, A., de Sorinnes.
16 Watrin, G., de Liége.
17 Terfve, A., de Nessonvaux.
18 Lhoest, L., de Liége. (1)
19 Chapeauville, H., de Liége.
20 Gillet, J. B., de Baconfoy.
21 Toms, M., d'Anvers.

(1) MM. Royen, Médard et Lhoest ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Le nombre assez élevé des insuccès montre que les Facultés continuent à apporter une consciencieuse sévérité dans l'appréciation du savoir des étudiants. Il prouve aussi que trop de jeunes gens abordent les études supérieures sans une préparation suffisante.

Écoles spéciales.

Les examens de passage et de sortie des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 194 élèves qui ont subi les examens, 177 ont été admis, dont :

1 avec la plus grande distinction.
16 avec grande distinction.
30 avec distinction.
130 d'une manière satisfaisante.

38 élèves se sont présentés pour l'examen final, tous ont été diplômés :

15 en qualité d'ingénieur honoraire des mines.
1 en qualité d'ingénieur civil des mines.
13 en qualité d'ingénieur civil des arts et manufactures.
9 en qualité d'ingénieur civil mécanicien.

2 diplômes ont été obtenus avec grande distinction, 7 avec distinction.

Ont obtenu :

La plus grande distinction :

M. Cruysmans, Henri, d'Anvers.

La grande distinction :

MM.

1 Demeure, Adolphe, de Saintes.
2 Poncelet, Eugène, d'Orsinfaing.
3 Masson, Émile, de Hodimont.
4 Bertemati, Carlos, de Xérès.
5 Plumier, Charles, de Huy.
6 Antoine, Hyacinthe, de Jemeppe
7 Césaro, Ernest, de Naples.
8 Canon, Louis, de Thuin.
9 Boulvin, Roch, de Courcelles.
10 Bertin, François, de Huy.
11 Bredat, Louis, de Montigny-le-Tilleul.
12 Ronkar, Émile, de Liége.
13 Dewandre, Fernand, de Liége.
14 Peltzer, Édouard, de Verviers.
15 Castermans, Léon, de Liége.
16 Grandjean, Prosper, de Bovigny.

La distinction :

MM.

1 Bastin, Paul, d'Eysden.
2 Braive, Émile, d'Ostende.
3 Demaret, Léon, d'Ath
4 Frenay, Henri, de Courtrai.
5 Bruyère, Fernand, d'Irchonwelz.
6 Lejeune, Arthur, de Comblain-Fairon.
7 Verwins, Jérôme, de Verviers.
8 Jacquemart, François, d'Ougrée.
9 Pepin, Arthur, de Balâtre.
10 Ledouble, Octave, de Liége.
11 Picard, Arnold, de Russon.
12 Namur, Louis, de Gand.
13 Denoel, Joseph, de Flémalle-Grande.
14 Stassart, Simon, de Verviers.
15 Lechat, Victor, de Liége.
16 Fréson, Jules, de Grivegnée.
17 Bocholtz, G., de St-Hubert.
18 Vandenrydt, Hipp., de Tongres.
19 Seron, Joseph, de Huy.
20 Trasenster, Gustave, de Liége.
21 Courtois, Louis, de Mons.
22 Raoult, Georges, de St-Jean.
23 Pradera, Guil., de Bilbao.
24 Goethals, Armand, de Liége.
25 Bertrand, Eugène, d'Oviédo.
26 Therasse, Achille, d'Aiseau.
27 Jacquemart, Octave, de Tilff.
28 Antoine, Max., de Liége.
29 Janssen, Léo, de Ruremonde.
30 Gosset, Carlos, de Trubia.

Concours universitaire de 1879-1880.

M. Grafé (Joseph), de Namur, ancien élève de l'Université de Liége, reçu docteur en droit le 15 juillet 1879, ayant obtenu dans les trois épreuves du concours 1,100 points sur 1,500, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé *premier en droit criminel.*

Diplômes scientifiques.

Le 9 décembre 1879, M. Charles Seegers, de Malines, docteur en droit, a subi avec la plus grande distinction l'examen de docteur en sciences politiques et administratives.

Le 10 dito, M. Demètre, Emmanuel, de Botanu (Roumanie), a subi, d'une manière satisfaisante, l'examen de la candidature en droit.

Le 13 février 1880, M. Camille Wiliquet, de Hannut, docteur en droit, a subi, avec la plus grande distinction, l'examen de docteur en sciences politiques et administratives.

Le 12 avril, M. Jacques Gueroff, d'Andrinople, a subi, d'une manière satisfaisante, l'examen de la candidature en droit.

Le 19 juin, MM. Alfred Degauquier, de Chimay, et Charles Brossel, de Verviers, ont subi, le premier avec distinction et le second d'une manière satisfaisante, l'examen de docteur en sciences politiques et administratives.

Le 12 juillet, MM. Charles Janne, de Liége, candidat en droit, et Maurice Michotte, de Welle de Courtempierre (France), docteur en droit, ont subi avec distinction l'examen de docteur en sciences politiques et administratives.

Personnel enseignant.

Décès.

Cette année a fait encore de douloureux vides dans nos rangs.

Le 5 février 1880 est décédé dans la 60e année de son âge, M. Félix Macors, professeur à la Faculté de droit. M. le professeur V. Thiry a rappelé en termes émus et éloquents les qualités qui distinguaient cet excellent collègue, et exprimé les regrets douloureux que sa perte a causés à la famille universitaire.

Deux professeurs émérites de la Faculté de médecine, MM. Théodore Vaust et Henri Heuse, nous ont été enlevés.

M. Vaust, âgé de 74 ans, avait pris sa retraite depuis plusieurs années; M. Heuse venait d'obtenir son éméritat lorsqu'il a succombé, à 62 ans, à la maladie qui le tenait éloigné de l'enseignement.

Ces deux honorables professeurs par leur caractère, par leur bon sens éclairé et la sagesse de leur enseignement, avaient non-seulement conquis les sympathies de leurs collègues, mais ils jouissaient dans leur nombreuse clientèle de la plus vive et la plus affectueuse confiance.

Promotions et Attributions.

Plusieurs cours facultatifs ont été ou créés ou donnés cette année, et tous ont réuni jusqu'à la fin un contingent d'élèves. Je citerai parmi les cours nouveaux ceux d'histoire contemporaine, de diction et de débit oratoire, d'analyse des produits industriels, et de chimie appliquée à la teinture.

Le cours d'esthétique et d'histoire de l'art a été confié à M. C. Renard et rendu public.

Des cours des applications de l'électricité, de géographie industrielle et commerciale, de description des machines et de théorie des mécanismes ont été créés à l'École des mines.

De nombreuses promotions, nominations et mutations ont eu lieu dans le corps enseignant.

Par arrêté royal du 14 octobre 1879, M. P. Frédéricq, docteur spécial en sciences historiques, a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres; il a été chargé du cours de littérature flamande, et par arrêté ministériel du 24 février, du cours d'histoire contemporaine.

Par arrêtés royaux du 21 octobre, ont été nommés professeurs extraordinaires, savoir :

Faculté de philosophie et lettres. — M. N. Lequarré, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Liége.

Il est chargé de donner le cours d'histoire politique moderne et, concurremment avec le titulaire actuel, le cours d'histoire politique du moyen-âge.

Faculté de médecine. — M. A. Gilkinet, docteur en sciences naturelles.

Il est chargé de donner le cours de pharmacie théorique et pratique dont il était titulaire, ainsi que le cours de paléontologie végétale à la Faculté des sciences.

M. Léon Frédericq, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, docteur spécial en sciences physiologiques.

Il est chargé de donner le cours de physiologie, à l'exception de la physiologie générale des nerfs.

M. F. Putzeys, docteur en médecine.

Il est chargé de donner une partie du cours d'anatomie descriptive, ainsi que le cours d'hygiène publique et privée, dont il était titulaire.

Par arrêté ministériel du même jour, M. A. Habets, ingénieur honoraire des mines, a été chargé de suppléer M. le professeur ordinaire Trasenster dans le cours d'exploitation des mines.

Par arrêtés ministériels du 30 et du 31 du même mois, ont été chargés de donner :

M. F. Folie, administrateur-inspecteur de l'Université, le cours d'astronomie, dont M. le professeur De Cuyper avait demandé à être déchargé.

M. C. Le Paige, le cours de géométrie supérieure, dont a été déchargé, sur sa demande, M. Folie.

M. J. Graindorge, celui de géométrie analytique, dont a été déchargé, sur sa demande, le titulaire, M. De Cuyper.

Par arrêté ministériel du 15 octobre, M. E. Monrose, professeur à l'École normale des humanités, a été chargé de donner un cours de diction et de débit oratoire, accessible à tous les élèves.

Par arrêté ministériel du 20 octobre, M. Paul Trasenster, ingénieur honoraire des mines, a été chargé de donner un cours de géographie industrielle et commerciale, institué aux Écoles spéciales, avec mission d'y faire également les répétitions du cours d'exploitation des mines et du cours de métallurgie, en remplacement de M. Habets.

Par arrêtés ministériels du 17 novembre, M. H. Dechamps, ingénieur civil mécanicien, a été nommé chef des travaux graphiques pour les deux dernières années d'études des Arts et des Mines, et

chargé de suppléer au besoin M. Schmit dans le cours d'architecture industrielle.

M. Bollis, répétiteur, a été nommé conservateur des collections techniques aux Écoles spéciales.

Par arrêté royal du 19 novembre, M. Masius, professeur ordinaire, a été chargé du cours de clinique médicale, en conservant ses autres attributions.

Par arrêtés royaux de la même date :

M. J. Chandelon, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, a été déchargé, sur sa demande, du cours de chimie générale inorganique et chargé du cours de chimie industrielle organique, en conservant ses autres attributions.

M. W. Spring, professeur à la même Faculté, a été déchargé, sur sa demande, du cours de physique mathématique, et chargé du cours de chimie générale inorganique, en conservant ses autres attributions.

Par arrêté royal du 9 décembre, M. A. Le Roy, professeur ordinaire, a été déchargé, sur sa demande, du cours d'esthétique qu'il donnait dans la Faculté de philosophie et lettres.

Par arrêté ministériel de la même date, M. C. Renard, ancien chef des manipulations chimiques, a été chargé de donner un cours public d'esthétique, comprenant principalement l'histoire de l'art. Il a été préposé, en outre, à la conservation des estampes, gravures et médailles de la bibliothèque.

Par arrêté ministériel du 15 décembre, M. J. Krutwig, docteur en sciences, a été nommé répétiteur du cours de docimasie et chef des travaux chimiques aux Écoles spéciales.

Des arrêtés ministériels du 17 décembre ont confié respectivement à MM. V. Francken et L. Goret le cours d'analyse des matières et produits industriels et celui de chimie appliquée à la teinture, cours institués aux Écoles spéciales par arrêté du 26 novembre précédent.

Par arrêté ministériel du 29 décembre, le cours de législation des mines, délaissé par feu M. le professeur F. Macors, a été confié à M. l'ingénieur en chef Van Scherpenzeel-Thim.

Par arrêté royal du 5 janvier 1880, M. le professeur Spring a été promu au rang de professeur ordinaire.

Par arrêté ministériel du 12 janvier, M. F. Delarge, ingénieur en chef des télégraphes, a été chargé de donner aux Écoles spéciales le cours de télégraphie et des autres applications de l'électricité.

Par arrêté royal du 1er mars, M. L. Houet, docteur en droit, avocat près la Cour d'appel de Liége, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de droit et chargé d'y faire le cours de droit administratif, délaissé par feu M. le professeur F. Macors.

Par arrêté ministériel du 4 du même mois, M. F. Thiry, docteur en droit, docteur spécial en droit moderne, a été chargé de donner, dans la Faculté de droit, le cours d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile, dont M. le professeur Nypels a été déchargé, sur sa demande, et les cours de notariat délaissés par feu M. Macors.

Un arrêté du même jour a chargé, à titre définitif, M. L. L. De Koninck de donner le cours de docimasie dans la Faculté des sciences.

Par arrêté royal du 7 octobre 1880, M. J. P. Schmit, professeur à titre personnel aux Écoles spéciales, est, sur sa demande, déclaré émérite.

M. Schmit, qui pendant 42 ans s'est dévoué à l'enseignement de l'École avec une activité et un zèle exemplaires, emporte dans sa retraite l'estime et les sympathies du corps enseignant, dans lequel il a tenu une place si honorable.

Par arrêté royal de la même date, M. F. Thiry, docteur spécial en droit moderne, est nommé professeur extraordinaire à la Faculté de droit. Il reste chargé des cours qui lui avaient été attribués.

Les cours vacants par la retraite de M. Schmit sont confiés, par arrêtés ministériels du 7 octobre:

Celui d'architecture industrielle à M. Henri Dechamps, ingénieur civil mécanicien, qui avait la suppléance de ce cours.

Celui de géométire descriptive, destiné aux Écoles, et renfermant la première moitié du cours compris dans le programme de la candidature en sciences physiques et mathématiques, et celui de géométrie descriptive appliquée, à M. A. Schorn, répétiteur et maître de dessin aux Écoles spéciales.

M. C. Le Paige, docteur en sciences mathématiques, est chargé de donner à la Faculté des sciences la seconde moitié du cours de géométrie descriptive, en conservant ses autres attributions.

Publications.

Des publications nombreuses et variées ont été faites pendant l'année écoulée par plusieurs professeurs et par des répétiteurs et assistants attachés à l'Université.

En voici l'énumération :

Dans la Faculté de philosophie.

M. Ch. Loomans — Essais de psychologie d'après la méthode analytique (5e fascicule).

M. J. Stecher. — Collaboration : 1° à la *Revue de Belgique.*

2° A la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* (Paris).

3° A l'*Athenæum belge.*

Critiques littéraires dans plusieurs journaux.

Le drame réaliste au moyen-âge.

Congrès international de l'enseignement : deux rapports : 1° sur l'enseignement littéraire ; 2° sur l'École normale des humanités.

M. A. Troisfontaines. — *Athenæum belge* : deux comptes-rendus d'ouvrages sur l'histoire romaine.

M. A. Le Roy. — 1° Collaboration à l'*Encyclopédie de l'enseignement* de M. le Dr K. A. Schmidt, 2e édition, tome III (Gotha).

2° Collaboration à la *Biographie nationale*, lettres F et G, t. VI et VII.

3° Adolphe Picard (notice). Liége 1880, in-12.

4° Notes diverses et articles dans divers recueils et journaux : *Bulletin de l'Académie, Abeille, Athenæum belge, Journal de Liége, Meuse*, etc.

M. J. Delbœuf. — *Revue de l'instruction publique* : A propos d'un subjonctif : Tacite et Agricola.

Revue philosophique : Le sommeil et les rêves. Leurs rapports avec la théorie de la certitude. — Novembre 1879.

Le sommeil et les rêves. Leurs rapports avec la théorie de la mémoire. — Trois articles ; février, avril, juin 1880.

Sur le dédoublement du moi dans les rêves. Décembre 1879.

La superstition dans la science (Wundt). — Compte-rendu. — Avril 1880.

Athenæum belge : La méthode graphique et les appareils enregistreurs (Gust. Le Bon). — Compte rendu. — 1er novembre 1879.

Problèmes de la vie et de l'esprit (G. H. Zewes). — Compte-rendu. — 15 juillet 1880.

Études sur les idées du langage (Stricker) et Le sentiment de l'effort (W. James). — Comptes-rendus. — 1er septembre 1880.

M. L. Roersch. — *Revue de l'Instruction publique en Belgique* : Divers articles de critique littéraire (t. XXIII).

M. P. Frédéricq. — 1° *Bulletin belge* consacré aux publications historiques de notre pays, en 1877 et en 1878, dans la *Revue historique* de Paris, 5e livraison, 1879.

2° De feesten van 1880 (étude publiée dans le *Jaarboek Van het Willems-Fonds*).

3° Tony (*Anton Bergmann*) *Levensschets* (publié dans le *Studenten-Almanak* de l'Université de Gand, 1880).

4° En collaboration avec M. Wagener, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, l'article *Gand*, paru dans la *Belgique illustrée*, publiée sous la direction de feu Eug. Van Bemmel.

5° Plusieurs notices et comptes-rendus parus dans le *Nederlandsch Museum*, l'*Athenæum belge*, *the Athenæum* de Londres (en collaboration avec M. le professeur **E. de Laveleye**) et la *Revue de l'Instruction publique en Belgique.*

M. C. Renard. — 1° Les Écoles d'art à l'Exposition universelle de Paris, en 1878. 1 vol. édité à Anvers.

2° La galerie Verlat. Une brochure éditée à Anvers.

3° M. Wauters et ses œuvres. 1 broch. id., id.

4° De la réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts. Brochure éditée à Liége.

Divers articles dans les revues artistiques du pays et les journaux de la localité.

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — 1° La 10e livraison (1re du tome III) du Code pénal belge interprété.

2° La Pasinomie (mise en ordre et lois annotées).

3° Un discours académique sur la loi pénale belge.

M. Ch. Maynz. — Quelques articles qui ont paru dans des revues belges et allemandes.

M. E. de Laveleye. — L'Italie contemporaine, vol. in-12.

Revue des Deux-Mondes : 1° Grandeur et décadence de l'Internationale ; 2° Bakounin, l'apôtre de la destruction universelle ; 3° La politique de la Russie et de l'Angleterre en Orient.

Rapport sur la question monétaire au Congrès de l'industrie et du commerce.

Le régime agraire de l'Oudhe (dans le *Jahrbücher für National ökonomie*).

Dans la Faculté des sciences.

M. L. G. de Koninck, professeur émérite. — 1° Faune du calcaire carbonifère de la Belgique, 2e partie. Volume in-folio de 133 pages de texte, accompagné d'un atlas de 19 planches.

2° Divers rapports faits à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique et insérés dans ses Bulletins.

M. Is. Kupfferschlaeger, professeur émérite. — 1° Appréciation des nouvelles théories chimiques. Brochure in-8°.

2° Deux articles sur l'économie domestique, publiés dans le *Médecin de la Famille*.

M. J. T. P. Chandelon. — Explosion de la poudrerie royale de Wetteren, Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur, avec un plan.

M. Ch. de Cuyper (en collaboration avec **M. Habets**, ingénieur honoraire des mines). — Les tomes VI et VII, 2e série, de la *Revue universelle des mines*.

M. C. E. Catalan. — Théorèmes et problèmes de géométrie élémentaire, 6e édit. — Manuel de géométrie, 9e édit. — Manuel de trigonométrie et de géométrie descriptive, 9e édit. — Manuel de mécanique, 12e édit.

Académie de Belgique (Mémoires in-8°). Mémoire sur les fonctions X_n de Legendre.

Académie de Belgique (Bulletin). Rapport sur un Mémoire d M. Souillart. — Divers autres rapports. — Polémique avec M. Folie.

Congrès de Rheims. Sur la question des courbes paraboliques. — Sur une suite de polynômes entiers et sur quelques intégrales définies.

Nouvelle correspondance mathématique (t. VI).

M. G. Dewalque.— Diverses communications insérées dans le tome VII des *Annales de la Société Géologique de Belgique*, notamment sur l'uniformité de la langue géologique, communication reproduite dans le *Bollettino del reale comitato geologico d'Italia.*

M. Ed. Morren. — *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, tome 30, 1 vol. in-8°, avec planches.

2° *Bulletin de la fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique*, année 1879, 1 vol. in-8°.

3° Notice économique, historique et statistique sur la floriculture en Belgique, dans le Catalogue de l'Exposition nationale, 3e section, Bruxelles 1880.

4° Correspondance botanique. Liste des Jardins, des Chaires, des Musées, des Revues et des Sociétés de botanique du Monde, 8e édit., 1 vol. in-8°. 1880.

5° Les effets de l'hiver 1879-80 sur la végétation en Belgique, brochure in-8°.

6° Notices pour la *Biographie nationale* (Remacle Fusch, etc.).

7° Rapports à l'Académie royale des Sciences de Belgique.

M. L. Perard. — 1° Expériences sur l'élasticité rémanente et Notes sur la forme de section de rupture et sur la forme de l'arête d'un prisme d'acier tordu et détordu : 5e travail sur la torsion. (*Revue universelle des mines.*)

2° Rapport sur la classe 8 de l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

3° Sur une nouvelle loi de déformation des corps plastiques : analyse d'un mémoire de M. le professeur Fried. Kick.

M. Ed. Van Beneden. — Archives de Biologie, en collaboration avec M. Van Bambeke, professeur à l'Université de Gand. Revue périodique trimestrielle. Trois fascicules ont paru en janvier, en avril et en août.

1° Recherches sur la formation des feuillets de l'embryon chez les mammifères. (*Archives de Biologie.* Fascicule I, 3 planches.)

2° De l'existence d'un appareil vasculaire à sang rouge dans quelques crustacés. (*Zoologischer enzeiger*, IIIter Bd. nos 47 et 48.)

3° De l'existence d'un double appareil et de deux liquides sanguins chez les anthropodes. (*Bull. acad. des sciences.* 2e série, t. 49.)

4° De la structure de l'ovaire, de la fécondation et des premières phases du développement chez les chéiroptères (en collaboration avec **Ch. Julin**). (*Bull. acad. des sciences.* 2e série, t. 49.)

5° Sur un cténide originaire du Brésil trouvé à Liége. (*Ibidem.*)

6° Relation du cas de tuberculose cestodique, suivie de quelques observations sur les œufs du *Tœnia mediocanellata*. *Ibidem.*

7° Observation sur la maturation, la fécondation et la segmentation chez les chauves-souris, en collaboration avec **Ch. Julin**. (*Archives de biologie*. Fasc. III, avec 2 planches.)

8° Contribution à la connaissance de l'ovaire des mammifères. (*Archives de biologie*. Fasc. III, avec 2 planches.)

9° Divers rapports dans le *Bull. de l'Acad. des sciences.*

M. Ch. Julin, assistant pour l'embryologie. — 1° Recherches sur l'ossification du maxillaire inférieur et sur le système dentaire chez le fœtus de la balœnoptera rostrata. (*Archives de biologie*. Fasc. I, avec 2 pl.)

2° De la structure de l'ovaire, de la fécondation et des premiers phénomènes chez les chéiroptères, en collaboration avec **Éd. Van Beneden**. (*Bull. acad. des sciences*, 2e série, t. 49.)

3° Observations sur la maturation, la fécondation et la segmentation chez les chauves-souris. (*Archives de biologie*. Fasc. III, en collaboration avec **Éd. Van Beneden**.)

M. J. Fraipont, assistant pour la zoologie et l'anatomie comparée. — 1° Histologie, développement et origine du testicule et de l'ovaire de la *Campanularia angulata*. (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Paris*, 5 janvier 1880.)

2° Origine des organes sexuels chez les campanularides. (*Zoologischer Anzeiger*, n° 51, février 1880.)

3° Recherches sur l'appareil excréteur des trématodes et des cestodes. (*Bull. de l'Acad. des sciences de Belgique*, 2e série, t. 49.) Note préliminaire.

4° Recherches sur l'appareil excréteur des trématodes et des cestodes. (*Archives de biologie*, t. 1, fasc. III, avec 2 planches.)

5° Recherches sur l'appareil excréteur des trématodes et des cestodes, 2e communication. (*Bull. acad. de Belgique*, 2e série, t. 49.)

6° Recherches sur l'organisation et le développement de la campanularia angulata. (*Archives de zool. expér. et générale*, t. VIII, Paris 1880, avec 3 planches.)

M. W. Spring — 1° Entgegnung auf die Mittheilung des H. J. Kessler ueber die angebliche Nichtexistenz der Pentathionsaüre. (*Annalen der chemie*, t. 201.)

2° Recherches sur la propriété que possèdent les corps de se souder sous l'action de la pression. (*Bull. de l'Acad. de Belg.*, t. XLIX.)

3° Rapports à l'Académie de Belgique sur divers mémoires.

M. V. Dwelshauvers. — *Revue universelle* : 1° Revue des machines motrices exposées à Paris en 1878.

2° Les découvertes récentes concernant la machine à vapeur.

M. A. Habets. — Le matériel et les procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie à l'Exposition universelle de Paris de 1878 (*Rapports des membres du jury publiés par la Commission internationale de l'Exposition*). Exposition universelle de 1878 (*Revue universelle*, 2e série, t. VII.)

M. F. Folie. — *Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique*, t. 48-50 : Rapports sur différents travaux de mathématiques et réponse aux rapports de MM. Catalan et de Tilly, sur le mémoire de M. Saltel, concernant les singularités ordinaires d'un lieu défini par k équations algébriques contenant $k - 1$ paramètres arbitraires.

M. C. Le Paige. — 1° Mémoire sur les courbes de troisième ordre (1re partie). En commun avec **M. Folie.** (*Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XLIII.)

2° Note sur certains combinants des formes algébriques binaires. (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVIII.)

3° Note sur certains covariants des formes algébriques binaires. (*Ibid.*, t. XLIX, p. 113.)

4° Sur la représentation géométrique des covariants d'une forme biquadratique. (*Ibid.*, t. L, p. 115.)

5° Sur l'élimination. (*Comptes-rendus de l'Acad. des sciences de Paris*, t. XC, p. 1210.)

6° Sur les déterminants hémisymétriques d'ordre pair. (*Sitz. der kön. böhm. Gesells. der Wiss.*)

7° Ueber eine Relation zwischen den singulären Elementen cubischer Involutionen. (*Sitz. der kais. Acad. der Wiss. zu Wien.*) (Bd LXXXI, p. 159.)

8° Bemerkungen ueber kubische Involutionen. (*Ibid.*, p. 845.)

9° Sur quelques points de la théorie des formes algébriques. (*Mém. de la Soc. royale des sciences de Liége*, 2e série, t. IX.)

10° Sur les déterminants bordés. (*Bull. de la Soc. math. de France*, t. VIII, p. 128.)

11° Sur une propriété de déterminants hémisymétriques d'ordre pair. (*Nouvelle correspondance mathématique*, t. VI, p. 155.)

M. J. Graindorge. — 1° *Comptes-rendus de la Société mathématique de Kharkoff* : Note sur une équation différentielle du second ordre.

2° *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége* :

a. Sur certaines formules du mouvement elliptique.

b. Sur la possibilité de déduire d'une seule des lois de Képler, le principe de l'attraction.

M. L. L. de Koninck. — 1° Darstellung von Salzsaüre.

2° Bromlösung als Reagens (*Zeitschrift für anal. chemie*).

3° Ueber phosphorsaüre Thonerde, par MM. L. L. de Koninck et Thiriart, élève du cours de docimasie. (*Zeitschrift für anal. chemie.*)

M. A. Jorissen, assistant de chimie analytique. — 1° Réactions nouvelles propres à la morphine, etc.

2° Recherche sur l'alcool amylique dans l'alcool éthylique, etc., (*Bull. de l'Académie*).

3° Sur la présence de l'iode dans la phosphorite de Ramelot. (*Annales de la Soc. Géologique*).

J. Krutwig, assistant de docimasie. — Tableaux servant de guide dans l'enseignement de l'analyse qualitative, par MM. Kekulé et Wallach (traduction).

M. V. Francken, répétiteur. — 1° Manuel de chimie générale théorique, 3e édition.

2° Essais des matières et produits industriels. — Cours donné aux écoles spéciales (autographié).

3° Méthode du Dr Scheibler pour la détermination du sucre des matières végétales. (*Revue universelle.*)

4° Essais sur la suppression du noir animal dans les sucreries. (*Revue universelle.*)

5° Dosage de l'anhybride carbonique, appareil Classen. (*Revue universelle.*)

M. P. Trasenster, chargé de cours. — Sur la déphosphoration des fontes. (*Revue universelle des mines*, t. VI, 1879.)

Divers articles d'économie industrielle dans les journaux quotidiens.

M. H. Dechamps, ingénieur chargé de cours. — Note sur la construction d'une maîtresse-tige en acier. (*Revue universelle.*)

M. J. Neuberg, chargé de cours. — Dans la *Nouvelle Correspondance mathématique*, rédigée par M. E. Catalan :

1° Sur l'addition des fonctions elliptiques.

2° Sur une transformation des figures.

3° Matériaux pour l'histoire des mathématiques en Hollande, par Bierens de Haan (compte-rendu).

4° Sur les cercles osculateurs à l'ellipse.

5° Sur la courbure des lignes gauches.
6° Sur un théorème de M. Folie.
7° Sur les triangles homologiques.
8° Sur les tétraèdres homologiques.
9° Sur la cycloïde.
10° Sur un théorème de M. Desbovès.
11° Relations entre les éléments d'un triangle.
12° Sur un problème de M. Brocard.
13° Sur le nombre des sphères touchant quatre plans donnés.
14° Sur les figures semblablement variables.
15° Propriété de l'ellipse.
16° Sur le quadrilatère.
17° Questions de mathématiques élémentaires.
18° Sur la développante du cercle.
19° Sur une enveloppe.
20° Sur le centre des moyennes distances.

Dans la Faculté de médecine.

M. A. Wasseige. — Fibromyome Kystique volumineux de l'utérus. — Grossesse de cinq mois. — Hystérotomie. — Traitement intrapéritonéal du pédicule, après avoir fait l'hémostase au moyen de ligatures perdues. (*Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, 3e série, n° 4.)

M. C. Vanlair. — Du Lichénoïde lingual. (*Revue mensuelle de médecine et de chirurgie de Charcot*. Paris, chez Masson.)

M. A. Von Winiwarter. — Die allgemeine chirurgische Pathologie u. Therap. in fünzig Vorlesungen, von Dr Th. Billroth, 9e Auflage bearbeitet Von Dr A. Von Winiwarter.

M. O. Delbastaille, assistant de la clinique chirurgicale. — De la cure radicale des hernies. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

M. A. Gilkinet. — 1° Du développement du règne végétal dans les temps géologiques. (Lecture faite à la séance publique de l'*Académie royale de Belgique*, classe des sciences, le 16 décembre 1879.)

2° Les sciences naturelles en Belgique depuis 1830. (Dans le recueil intitulé *Cinquante ans de liberté*, en cours de publication.)

M. F. Putzeys. — Discours d'ouverture du cours d'hygiène : De l'enseignement de l'hygiène dans les universités. — Nécessité de créer des laboratoires spéciaux.

M. L. Fredericq. — 1° Paraffinpräparate. (*Verhandlungen der physiologischen gesellschaft zu Berlin*, 14 novembre 1879, n° 3, p. 13.)

2° Ueber die elektromotorische Kraft des Warmblüternerven. (*Archiv. für Anatomie und Physiologie. Physiologissche abtheilung*, 1880, p. 65.)

3° Diffusion of Copper in the animal Kingdom. (*Nature*, 19 feb. 1880, n° 538, vol. 21, p. 370.)

4° Physiologie des muscles et des nerfs du homard (en collaboration avec M. Van de Velde). (*Archives de Biologie*, 1880, vol. 1, facs. I, p. 1, avec fig.)

5° Recherches sur les substances albuminoïdes du sérum sanguin. (*Archives de Biologie*, 1880, vol. 1, facs. III, p. 457.)

6° Sur le dosage des substances albuminoïdes du sérum sanguin par circumpolarisation. (*Bulletin de l'Académie des sciences de Bruxelles*, juillet 1880, t. L, p. 25.)

7° Sur la transmission de l'influx nerveux moteur chez le homard (en collaboration avec M. Van de Velde). (*Archives de zoologie expérimentale et générale.* 1880.)

8° La régulation de la température chez les animaux à sang chaud. (*Revue scientifique.* 15 mai 1880, p. 1086.)

9° Analyse d'ouvrages dans plusieurs recueils périodiques.

M. W. Schleicher, préparateur de physiologie. — Nouvelles communications sur la cellule cartilagineuse vivante. (*Archives de biologie*, 1880, t. I, p. 65.)

M. J. Schiffers, assistant à la clinique interne. — 1° Hystérie et application métallo-thérapique. 1879. (Clinique de M. le professeur Masius.)

2° Considération sur le pronostic et le traitement de l'otorrhée, 1880.

3° De l'iodoforme considéré comme moyen thérapeutique, spécialement dans les maladies des femmes. 1880. (Clinique de M. le professeur Masius).

4° Guide dans l'examen microscopique des tissus animaux, par le professeur Exner. Traduction de l'allemand, 1879.

5° Les tumeurs adénoïdes du pharynx nasal, leur influence sur l'audition, la respiration et la phonation, leur traitement, par le docteur Lowenberh.

Rapport présenté à la Société médico-chirurgicale de Liége.

M. H. Van den Bosch, assistant à la clinique obstétricale. — 1° Note sur les cliniques gynécologiques de Bonn et de Berlin. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Note sur le siége du souffle propre de la gestation, entendu dans une grossesse abdominale. (Rizzoli, traduite de l'Italien). (*Ibid.*)

3° Note sur un cas d'ovariotomie suivie de guérison. (*Ibid.*)

4° Accouchement naturel. Hémorragie. Délire violent. Guérison. (*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de Bruxelles.*)

5° Statistique de l'opération césarienne aux États-Unis et dans les pays voisins. Traduction d'une note manuscrite du Dr Harris de Philadelphie. (*Ann. de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

6° Rapport sur l'ouvrage du Dr Verardini de Bologne, intitulé : Di un nuovo uncino ostetrico articolato e decollatore, premessan la storia generale di alquanti mezzi meccanici principali, adoperati fin qui per recidere la testa al feto morto nell' utero materno (*Ibid.*)

M. Th. Plucker, chargé de cours. — 1° Notes sur les installations hospitalières de la Hollande. (*Archives de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Notes sur les installations hospitalières anglaises. (*Ibid.*)

Installations universitaires.

L'année dernière, le gouvernement a obtenu des Chambres un crédit de 2,700,000 francs pour nos installations universitaires. Immédiatement après mon entrée en fonctions et d'accord avec M. l'administrateur-inspecteur, dont on connaît le dévouement éclairé à tout ce qui peut contribuer à l'éclat scientifique de l'Université de Liége, nous avons prié le gouvernement de s'entendre avec la ville de Liége pour régler les deux points suivants : part proportionnelle d'intervention dans les constructions, autorité chargée de dresser les plans, de mettre les projets en adjudication et d'en surveiller l'exécution. L'État ayant assumé cette

charge, était appelé par cela même à choisir l'architecte.

L'Université et la ville de Liége avaient décidé de commun accord l'achèvement de l'Institut botanique dans sa position actuelle, la construction de l'Institut de zoologie et d'anatomie comparée au Jardin Botanique.

L'Université chargea M. l'architecte Noppius de dresser les plans de ces Instituts, et ensuite, conformément à une délibération de la Faculté de médecine, ceux des Instituts pharmaceutiques et physiologiques, qu'il est de la dernière urgence d'exécuter.

Les plans de l'Institut botanique furent approuvés par toutes les autorités et les travaux adjugés. On allait mettre la main à l'œuvre, lorsque, après divers remaniements des emplacements pour les instituts autres que celui de botanique, des idées nouvelles vinrent tout arrêter.

Je ne veux pas ici exposer les incidents de cette affaire; je tiens seulement à rendre hommage au gouvernement, qui a toujours montré la plus active sollicitude pour tout ce qui peut donner à nos Universités la position qu'elles doivent occuper.

De notre côté, M. l'administrateur et moi nous comprenons la lourde responsabilité que peuvent entraîner des retards trop longs ; nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour faire jouir le plus tôt possible l'Université des installations qu'elle attend si impatiemment et que mon honorable prédécesseur réclamait avec une si vive insistance. Au surplus, personne ne conteste la nécessité

de faire cesser une situation intolérable, et nous ne doutons pas qu'une solution satisfaisante n'intervienne très-prochainement pour les affaires en souffrance.

Tout le monde comprend qu'indépendamment du préjudice que les ajournements causent à l'enseignement, il y aurait imprudence grave à ne pas profiter des excellentes dispositions du ministère et des Chambres, non-seulement pour appliquer les crédits alloués, mais éventuellement aussi pour les compléter.

Ajoutons qu'il se fait à Bruxelles une agitation qui s'est produite ouvertement à l'Académie de médecine et au Congrès international de l'enseignement pour amoindrir les Universités de l'État, transporter tous les Instituts supérieurs dans la capitale et y concentrer la vie scientifique du pays.

Le Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, qui a été magnifiquement doté par le gouvernement et qui va quitter le Palais du Musée pour être installé au Jardin Zoologique, a, de son côté, des tendances centralisatrices qui s'accordent parfaitement avec celle des promoteurs d'un Institut Bruxellois des hautes études.

Enfin, on sait que, sur le terrain de l'enseignement supérieur, il faut craindre les rivalités et les coalitions d'intérêts.

Aussi, du moment où la question des Instituts en discussion serait réglée, l'Université ne perdrait pas un instant pour faire élaborer les plans des Instituts qui sont encore à créer, ainsi que les projets qui doivent complétement métamorphoser les locaux actuels.

On y maintiendrait l'enseignement des facultés de philosophie et de droit, celui des Écoles spéciales et les cours communs aux écoles et à la Faculté des sciences, l'enseignement mathématique et une partie de l'enseignement médical.

Le gouvernement a consenti à doter l'Université et l'École des mines de Liége d'un observatoire astro-physique qui sera érigé sur les plateaux de Cointe. Le terrain est acheté, les plans sont approuvés, et la mise en adjudication des travaux aura lieu le 5 du mois prochain.

Beaucoup de personnes, fort éclairées d'ailleurs, ont paru douter de l'utilité de cet institut. Nous ferons remarquer qu'à Liége, les cours d'astronomie et de géodésie sont suivis, non-seulement par les docteurs en sciences, mais par les nombreux élèves-ingénieurs des mines. Ces cours sont particulièrement intéressants quand on peut joindre les observations à l'enseignement oral; ils sont défectueux et stériles si l'on se borne à un exposé théorique.

Au surplus, en Allemagne, on trouve des observatoires dans une foule de localités qui n'ont guère les mêmes raisons que Liége pour les désirer. Comme M. Folie l'a indiqué dans un rapport récent, l'Empire allemand compte 18 grands observatoires et un nombre presque égal d'Instituts astronomiques et géodésiques. La Suisse possède quatre observatoires; la France en a récemment érigé quatre nouveaux à Besançon, à Bordeaux, à Lyon et à Clermont, sans compter celui de Nice, que fait construire M. Bisschofsheim. Nous devons

donc applaudir à l'intelligente générosité du gouvernement, qui, à ses frais exclusifs, dote l'Université de Liége d'un établissement scientifique qui lui manquait.

Cliniques.

Depuis plusieurs années, le service des cliniques, à Bavière, avait donné lieu à des contestations et à des conflits entre l'Université et le service médical des Hospices; ces difficultés ont reçu la plus heureuse solution. La création d'un second hôpital au local des Anglais permet de séparer complètement le service médical hospitalier du service des cliniques universitaires.

L'hôpital de Bavière, aujourd'hui très-rapproché de l'Université, sera réservé à nos cliniques, tandis que l'hôpital des Anglais sera consacré exclusivement au service médical des Hospices.

L'Université est chargée de tout le service médical de Bavière qui sera fait, pendant toute l'année, par les professeurs et leurs assistants, et elle saura s'en acquitter à la satisfaction de tous. La Commission conserve naturellement l'administration de l'hôpital.

Cette solution, qui concilie tous les intérêts en présence, a rallié tous les suffrages.

La Commission des Hospices, sans abandonner ses prérogatives, a apporté dans les négociations le plus grand esprit de conciliation et la plus sincère préoccupation des intérêts de l'enseignement supérieur. Nous lui en exprimons notre vive gratitude.

Collections.

La collection des instruments de physique s'est augmentée considérablement. Aucun changement n'a été apporté aux locaux attribués au cabinet de physique. Le professeur chargé de cet important service espère qu'il sera incessamment fait droit à ses réclamations si bien fondées.

Le service matériel du cours de chimie générale a continué de recevoir des augmentations notables, tant sous le rapport des échantillons de produits chimiques que sous celui des appareils nécessaires aux démonstrations.

Les laboratoires de chimie de la Faculté des sciences se sont enrichis, indépendamment des produits chimiques réclamés par le travail de chaque jour, d'un grand nombre d'instruments, parmi lesquels il convient de mentionner une pompe à mercure d'Alvergniat (système Sprengel), un moteur électro-capillaire, un électromètre de Lippmann, une étuve avec régulateurs de la pression du gaz, etc., etc.

Les laboratoires, dont la direction est confiée à M. L. de Koninck, chargé de cours, ont fait de nombreuses et importantes acquisitions, dont le cadre de ce rapport nous empêche de donner l'énumération.

Il convient, cependant, de signaler la création d'une collection de combustibles, de minerais et de produits métallurgiques, comprenant la plupart des matières dont l'analyse rentre dans les applications du cours de docimasie.

La collection déjà assez complète que possèdent les laboratoires de chimie analytique est due en partie à la générosité d'anciens élèves de l'École de Liége : MM. R. Paquot, A. Ghilain, O. Loiseau, H. Jamme et de M. le Dr Bisschopink, directeur de l'usine de Binsfeldhammer, à Stolberg.

Le laboratoire spécial de recherches chimiques, sous la direction de M. V. Francken, a été fréquenté par trois étrangers, trois ingénieurs et huit élèves des Écoles spéciales. Plusieurs des travaux qui y ont été exécutés ont été publiés dans la *Revue universelle*.

Le cabinet du cours de chimie appliquée à la teinture a fait l'acquisition d'une collection complète des matières colorantes artificielles (couleurs dérivées du goudron, aniline, etc.).

A la suite d'un voyage que M. Goret, chargé de ce cours, a fait récemment en Suisse, cette collection a été augmentée d'une série complète de produits similaires, offerts gracieusement par la maison Geigy, de Bâle, une des plus anciennes et des plus importantes de l'Europe.

La collection des cours de description de machines, de théorie des mécanismes et de technologie mécanique, est en voie de formation. Elle compte aujourd'hui quatre-vingts beaux modèles dont la plus grande partie est originale.

Le cabinet de minéralogie s'est enrichi de divers instruments, notamment de deux microscopes de Voigt et de Vogelsang, ainsi que d'un certain nombre de minéraux, de roches et de plaques microscopiques. Une série de plaques semblables a été préparée au laboratoire.

Ce cabinet a reçu, en dons, un certain nombre d'échantillons de divers pays.

Les collections géologiques se sont accrues de nombreux échantillons de roches et de fossiles, la plupart du pays, ainsi que d'un modèle de glacier.

Les collections de paléontologie animale ont reçu une soixantaine de moules en plâtre de vertébrés et une collection de cent-six modèles en plâtre de foraminifères et de radislaires.

Le cabinet du Jardin-Botanique a reçu les suites des herbiers cryptogamiques du baron Thümen, du Dr Oudemans, du Dr Kunze, de C. Roumeguère et de M. Husnot, les herbiers du Colorado, de la République Argentine et du Guatémala, le troisième fascicule des planches murales du Dr A. Dodel-Port et le quatrième des tableaux du Dr Kny; la collection technique de graines formée par M. Hennings, de Kiel; des dons de bois remarquables offerts par MM. Jacob-Makoy et par M. Émile de Damseaux; quelques préparations microscopiques de MM. Voigt et Hoghgesang, à Goettingue; enfin, plusieurs microscopes de Nachet, à Paris, qui sont mis à la disposition des élèves.

Les collections de zoologie et d'anatomie comparée se sont notablement accrues. Parmi les pièces les plus importantes, il faut signaler : un squelette complet de Gorille, deux squelettes complets de Chimpanzé : l'un de Troglodites niger, l'autre de Troglodites calvus, un squelette d'Orang-outang, un squelette de Balœnoptera musculus mesurant 21 mètres de longueur, un squelette de Balœnoptera rostrata de 9 mètres, un squelette

du grand Fourmillier, un Raton géant, un Orycterope, d'autres squelettes de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de batraciens et de poissons, un grand nombre d'animaux inférieurs appartenant à tous les embranchements du règne animal.

Enfin, les collections embryologiques se sont augmentées de plusieurs embryons humains et d'une quantité d'embryons de divers mammifères.

Les collections à l'usage des cliniques chirurgicale et obstétricale se sont enrichies d'un grand nombre d'instruments importants.

Le musée d'anatomie descriptive s'est augmenté d'une grande quantité de préparations se rapportant aux divers chapitres de cette science et de moules en plâtre destinés à faciliter l'étude de la splanchnologie.

Le cours de pharmacie a commencé à rassembler une collection de drogues et de produits chimiques qui lui étaient tout à fait indispensables. Cette collection renferme déjà 700 drogues des règnes végétal et animal, et environ 400 produits chimiques. Plusieurs atlas ont été ajoutés à cette collection.

Les appareils nécessaires au cours se sont accrus notablement.

Le cours de chimie toxicologique a fait plusieurs acquisitions dont voici les plus importantes : une collection complète d'alcaloïdes végétaux, un microscope et ses accessoires, deux bains-marie, un régulateur à gaz pour étuve, système Reichert, et différents objets en platine.

La collection physiologique a continué à s'ac-

croître d'un bon nombre d'instruments d'une grande importance.

La collection d'anatomie pathologique s'est augmentée d'un grand nombre de pièces microscopiques intéressantes, provenant des autopsies pratiquées à l'hôpital de Bavière par M. le Dr Firket, assistant, ainsi que d'une certaine quantité de préparations microscopiques destinées à l'instruction des élèves et aux études de laboratoire. Elle a aussi fait l'acquisition d'un certain nombre d'instruments pour répondre aux besoins croissants de l'enseignement histologique pratique.

Bibliothèque.

Le subside annuel porté au budget de l'État est de 15,500 fr. La ville de Liége accorde, en outre, chaque année une somme de 2,500 fr. pour acquisitions de gravures, de médailles, de livres et de manuscrits concernant l'histoire du pays de Liège.

Le gouvernement a accordé un nouveau subside de 15,000 fr. pour compléter les revues et collections académiques.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1879 jusqu'au 1er octobre 1880, est de 6,744, comprenant :

5,046 volumes in-8° et in-12.
585 » in-4°.
212 » in-folio.
901 dissertations.

6,744 volumes, dont 3,596 proviennent

de l'acquisition de plusieurs bibliothèques particulières au moyen du subside extraordinaire de 20,000 fr. accordé par le gouvernement.

Ces chiffres renseignent les dons faits à la Bibliothèque par les gouvernements de Belgique, de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, des États-Unis d'Amérique, par le bureau de Statistique de Berlin, l'Association des ingénieurs belges, l'institut de Luxembourg, l'Union des Artistes, le Cercle Hutois, l'Institut archéologique liégeois, la Société liégeoise de Littérature wallonne, la Société Franklin, la Chambre de Commerce de Charleroi et la ville de Liége.

Les Universités de Helsingfors, Kiel, Fribourg, Hambourg, Genève, Goettingue, Erlangen, Berne, Iena, Tubingue, Marbourg, Bonn, Rostok, Breslau, Vienne, Kœnigsberg, Upsal, Würzbourg, Berlin, Giessen, Bâle, Louvain, Porto et le Collége Harvard ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont été faits par les personnes amies de l'instruction, dont les noms suivent :

MM. Ernst, procureur-général; Wittert, Oscar de Leeuw, De Locht, F. Henaux, Micha, M^lle^ de Donceel, de Harlez, Dastot, Edm. Desmaze, Romiée, Warlomont, A. Neyen, Schoolsmeesters, Cl. Lyon, Is. L'hoest, Melsens, L. d'Andrimont, de Luesemans, le lieutenant-colonel Ancion, Preudhomme de Borre, J. Desoer, L. de Thier, J. Demarteau, E. J. Demarteau, A. Dejardin, A. Mitaine-Guénin, Trübner, P. Ristelhuber, Ekland, W. Schultz, W. Altenburg, Kessowiez, J. Jooris, Pietro-Ellero, D. Tommasi, E. Bertini, C. Saviotte, E. Kuffe-

rath et Vasquez, le docteur Vanden Bosch, A. Devos, A. de Ceuleneer; MM. les professeurs de Cuyper, de Laveleye, Dewalque, Morren, Spring, Von Winiwarter, Wasseige, Th. Pluker, C. Renard et Ch. Firket.

Les séances du soir ont été fréquentées par 706 lecteurs.

Pendant cette année académique, on a consulté 13.955 volumes, et le prêt fait au dehors a été de 6,792 volumes et manuscrits et 1,153 partitions de musique.

Après la lecture des parties les plus importantes de ce Rapport, faite par M. Masius, secrétaire du Conseil académique, M. le Recteur a ajouté :

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu assister à cette cérémonie. Nous avons besoin du concours de l'opinion publique et vous la représentez à divers titres. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à l'enseignement supérieur ; je vous en remercie au nom de l'Université.

Je déclare ouverte l'année académique.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-1881

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. V. MASIUS, prof. ordinaire à la Faculté de médecine.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. L. ROERSCH, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. Th. DE SAVOYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. W. SPRING, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. VON WINIWARTER, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

Ch. Loomans (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Philosophie morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. Troisfontaines (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée, n° 36*) : Histoire de la littérature française. — Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire. — Style et rédaction.

A. Le Roy (*rue Fusch, n° 32*) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. Delboeuf (*rue Hemricourt, n° 21*) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque.

L. Roersch (*rue De Chestret, n° 5*) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.

G. Kurth (*rue Simonon, n° 25*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. Chauvin (*Bois-l'Évêque, n° 37*) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe).

Professeurs extraordinaires.

N. Lequarré (*rue André-Dumont, n° 31*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne.

P. Frédericq (*rue Nysten, n° 23*) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices historiques. — Histoire de la littérature flamande.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Ste-Véronique*, n° 28) : Esthétique et histoire de l'art.

E. Monrose : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. Nypels (*avenue d'Avroy*, n° 97) : Droit criminel belge.

Professeurs ordinaires.

V. Thiry (*rue Courtois*, n° 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, n° 80) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, n° 18) : Droit civil moderne.

Émile de Laveleye (*rue Courtois*, n° 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, n° 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. Maynz (*rue de la Paix*, n° 8) : Pandectes.

L. Houet (*quai de l'Université*, n° 16) : Droit administratif.

Professeur extraordinaire.

F. Thiry (*rue Trappé*, n° 28) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. Chandelon (*rue d'Archis*, n° 14) : Chimie générale inorganique approfondie. — Chimie industrielle.

A. C. de Cuyper (*rue de Pitteurs*, n° 1) : Statique analytique et dynamique du point. — Mécanique analytique.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, n° 9) : Exploitation des mines, suppléé par M. Habets, ingénieur honoraire des mines.

C. E. Catalan (*rue Nysten*, n° 21) : Algèbre supérieure. — Analyse supérieure, calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations.

G. Dewalque (*rue de la Paix*, n° 17) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie animale et statigraphique.

Ed. Morren (*Boverie*, n° 1) : Botanique.

A. Gillon (*rue Beeckman*, n° 24) : Métallurgie.

L. Perard (*rue du St-Esprit*, n° 99) : Physique expérimentale. — Statique élémentaire et principes de dynamique.

E. Van Beneden (*rue Louvrex*, n° 90) : Éléments de zoologie. — Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Beeckman*, n° 32) : Chimie générale. — Chimie organique approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis*, n° 2) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

Chargés de cours.

A. Habets, ingénieur honoraire des mines (*rue des Carmes*, n° 9) : Exploitation des mines. — Topographie.

C. Le Paige (*rue des Anges*, n° 21) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure. — Compléments de géométrie descriptive.

J. Graindorge (*rue du Paradis*, n° 92) : Théories dynamiques de Jacobi. — Mécanique céleste. — Géométrie analytique. — Analyse élémentaire.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, n° 44) : Chimie analytique. — Docimasie.

F. Folie (*place de l'Université*, n° 1) : Astronomie physique et mathématique.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. Van Scherpenzeel-Thim, ingénieur en chef (*rue Nysten*, n° 34) : Législation minière et industrielle.

A. Schorn (*rue des Prémontrés*, n° 11) : Géométrie descriptive et ses applications.

Neuberg (*rue de Sclessin*, n° 6) : Analyse.

Ed. Despret, ingén^r en chef : Exploitation des chemins de fer.

F. Delarge, ingénieur en chef : Applications de l'électricité.

W. Libert, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, n° 8) : Construction des machines.

L. Goret, ingénieur (*rue Ste-Marie*, n° 19) : Chimie appliquée à la teinture.

V. Francken, ingénieur (*rue St-Hubert*, n° 9) : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur honoraire (*boulevard Frère-Orban*, n° 48) : Géographie industrielle et commerciale.

H. Dechamps, ingénieur (*rue Louvrex*, n° 8) : Architecture industrielle.

H. Holzer, professeur à l'École des mines (*rue Bassenge*, n° 28) : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences. — Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

E. Pasquet, maître de langues : Langue anglaise.

F. Muth, id. : Langue allemande.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs émérites.

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, n° 32) : Clinique interne.

T. Schwann (*quai de l'Université*, n° 11) : Partie générale de la physiologie des nerfs.

Professeurs ordinaires.

J. H. Borlée (*rue des Augustins*, n° 53) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris l'ophthalmologie. — Clinique externe. — Clinique ophthalmologique.

Ad. Wasseige (*rue des Clarisses*, n° 35) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale.

V. Masius (*rue Beeckman*, n° 18) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, n° 45) : Pathologie et théra-

peutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel (*rue Louvrex*, n° 107) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen (*rue Ste-Marie*, n° 5) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter (*place Ste-Véronique*, n° 29) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales.

Professeurs extraordinaires.

A. Gilkinet (*rue Renkin*, 23) : Pharmacie théorique et pratique. — Paléontologie végétale.

F. Putzeys (*boulevard d'Avroy*, n° 71) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

L. Fredericq (*rue Nysten*, n° 23) : Physiologie humaine.

Chargés de cours.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, n° 44) : Éléments de chimie analytique.

F. Plucker (*rue Frère-Michel*, n° 28) : Maladie des os et des articulations, bandages et appareils.

Th. Chandelon (*rue St-Gilles*, n° 86) : Chimie toxicologique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. A. Hennau, *rue des Vennes*, 264.
E. Dupont, *boulevard d'Avroy*, 19.
P. Burggraff, *rue des Guillemins*, 22.
N. Schwartz, *rue Louvrex*, 36.
N. Ansiaux, *rue Féronstrée*, 32.
L. G. de Koninck, *rue Bassenge*, 44.
Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin Botanique*, 18.
J. P. Schmit, à Bruxelles.

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. L. ROERSCH. — Secrétaire, M. N. LEQUARRÉ.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

	MM.		
Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	STECHER (J.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Psychologie	LOOMANS (CH.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale.	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Histoire politique de l'antiquité.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire de la littérature flamande. . . .	FRÉDERICQ (P.), prof. extraordin.	Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Lundi, mardi, 2 1/2 à 3 1/2 h.

Seconde épreuve.

Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; mercredi, 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique. .	FRÉDERICQ (P.), prof. extraordin.	Lundi, 11 à 12 heures.	. . . . .
Histoire politique moderne	LEQUARRÉ (N.), prof. extraordin.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.

Première épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1re partie). . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (1re partie).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire générale . . .	Roersch (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Merc., vend., 9 à 10 h.; sam., 11 à 12 h.

Seconde épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delboeuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie)	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de littérature latine (2e partie)	Stecher (J.). prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	Troisfontaines (A.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 9 à 10 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale	Leroy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens.

Exercices de critique littéraire et philologique (Retz, La Bruyère et St-Simon). . . .	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 11 à 12 h.
Economie politique	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Esthétique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 3 1/4 à 4 1/2 h.	. . . . .
Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.	Mercredi, 11 à 12 h.
Cours pratique d'histoire :			
1re année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
2e année. Etudes critiques sur les sources de l'histoire du Pays de Liége	(Idem.)	Mardi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature orientale : hébreu et arabe . .	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc. 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h. (hébr.); mardi, jeudi, sam., 11 à 12 (ar.)	Lundi, merc., vend., 12 à 1 h. (hébr.) mardi, jeudi, sam., 12 à 1 h. (arabe).
Histoire contemporaine	Frédericq (P.), prof. extraordin.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Exercices sur les sources de l'hist. de Belgique.	(Idem.)	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire	Monrose (E.).	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DE DROIT.			
(Doyen : M. Th. J. J. DE SAVOYE. — Secrétaire : M. L. HOUET.)			
Candidature.			
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM. Macors (J. G), prof. ordinaire.	Mardi et jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel). .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Histoire et institutes du droit romain . . .	(Idem.)		
Droit naturel ou philosophie du droit. . .	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Doctorat.			
Première épreuve.			
Droit criminel belge (1re partie : Droit pénal).	Nypels (J. S G.), prof. émérite.	Lundi, mercredi, vend , 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit public	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Pandectes	Maynz (C.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit administratif.	Houet (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
Seconde épreuve.			
Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle).	Nypels (J. S. G.), prof. émérite.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e partie : un tiers). .	(Idem.)	(Voir ci-dessus 1re épreuve.)	. . . . .
Economie politique.	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
	Thiry (F.), prof. extraordinaire		Lundi, merc., 10 à 11 1/2 h.

Première épreuve.

Encyclopédie du droit (cour trimestriel) . .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., samedi, 10 à 11 1/2 h.	
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à I h.	
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales.	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales .	Thiry (F.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. Épreuve préparatoire.

A. *Pour les candidats en philosophie.*

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vendredi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	
Droit naturel ou philosophie du droit . . .	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le 1er livre du Code civil et le droit successoral	Thiry (V.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

B. *Pour les candidats en droit.*

Le 1er livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		

II. Examen de docteur.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	Macors (G.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) . .	(Idem).	Samedi, 8 1/2 à 10 h.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	Houet (L.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
FACULTE DES SCIENCES.			
(Doyen, M. W. SPRING. — Secrétaire, M. Ed. MORREN.)			
Candidature en sciences naturelles.			
	MM.		
Logique	Le Roy (A), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Loomans (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale.	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices pratiques de zoologie.	(Idem.)	. . . . .	Trois séances par semaine.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, vendredi, 3 à 4 h.	. . . . .
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.	Trois séances de 3 h. par semaine.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., 9 1/2 à 11 h., mardi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.
Exercices pratiques de botanique	(Idem.)	Mercredi après-midi.	Mercredi après-midi.
Examen de candidat en pharmacie.			
Eléments de physique expérimentale . . .	Perard (L.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale.	Spring (W.) prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.) prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; mardi, 8 1/2 à 10.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 8 1/2 à 10 h.
Notions élémentaires de minéralogie. . .	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, vendredi, 3 à 4 h.	. . . . .
Doctorat en sciences naturelles.			
Zoologie et géographie animale	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercr., vendr., 10 à 11.	. . . . .
Paléontologie animale	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2.
Anatomie et physiologie comparées	Van Beneden (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, mercredi, samedi, 9 1/2 à 5 h.	

Paléontologie stratigraphique	(Idem.)		Samedi, 10 à 11 1/2 h.
Chimie générale inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	
Idem. organique	SPRING (W.), prof. ordinaire.		Jeudi, 3 à 4 1/2 h.
Idem. analytique	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	
Exercices de microscopie comparée	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	Tous les jours.
Exercices d'anatomie végétale	MORREN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi après-midi.	Mardi après-midi.
Exercices minéralogiques et géologiques.	DEWALQUE G.), prof. ordinaire.		Tous les jours.
Exercices pratiques de chimie générale	SPRING (W.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie analytique.	DE KONINCK (L.), chargé de cours.	(Idem.)	(Idem.)

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.		Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	LOOMANS (CH.). prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h.	
Philosophie morale	(Idem.)		Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions.	GRAINDORGE (J.), chargé de cours.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
Géométrie descriptive	SCHORN (A.), chargé de cours.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	
	LE PAIGE (C), chargé de cours.		Heures à déterminer.
Algèbre supérieure	CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	
Eléments de la théorie des déterminants.	LE PAIGE (C), chargé de cours.		Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel et calcul intégral et éléments de calcul des variations.	CATALAN (E.-C.), prof. ordinaire.		Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point.	DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.	Mardi, mercr., jeudi, 9 à 11 h.	
Astronomie physique	FOLIE (F.), chargé de cours.	Lundi, vend., 8 à 9 1/2 h.	
Physique expérimentale	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie.	SPRING (W), prof extraordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.	
Cristallographie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités.	CATALAN (E. C.) prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.		Mardi, merc., jeudi, , 9 à 11 h.
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel	***		
Astronomie mathématique	FOLIE (F.), chargé de cours.		Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Compléments d'analyse	LE PAIGE (C.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Théories dynamiques de Jacobi	GRAINDORGE (J.), chargé de cours.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Géométrie supérre analytique et synthétique.	LE PAIGE (C.), chargé de cours.	Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations)	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.			
ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.			
	MM.		
Analyse	Neuberg, chargé de cours.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, merc., vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Géométrie analytique	Graindorge (J.), chargé de cours.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Géométrie descriptive	Schorn (A), chargé de cours.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Physique	Perard (L., prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. extraordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.
Mécanique analytique	De Cuyper (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, mercr., jeudi, 9 à 11 h.	Mardi, mercr., jeudi, 9 à 11 h.
Astronomie et géodésie	Folie (F.), chargé de cours.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique élémentaire	Perard (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective	Schorn (A), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Littérature française	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Cours et exercices spéciaux.			
Analyse élémentaire	Graindorge (J.), chargé de cours.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Technologie du constructeur	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	2 " " "	2 " " "
Manipulations chimiques	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux graphiques	Schorn (P.), répétiteur.	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue allemande. — 1er cours	Muth (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — 1er cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 " " "	2 " " "
ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.			
Minéralogie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Exploitation des mines	Trasenster (L.), prof. ordinaire,		

Législation industrielle et minière	Van Scherpenzeel-Thim (J.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 11 1/2 à 1 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Docimasie.	De Koninck (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle	Dechamps (H.), ingénieur.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Mercredi, samedi, 2 1/2 à 4 h.; vendredi, 9 1/2 à 11 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer. . . .	Despret (E.), ingénieur.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Application de l'électricité	Delarge (F.), ingén. en chef des télég.	. . . . .	2 » » »
Topographie.	Habets (A.), ingén. hon. des mines.	1 » » »	1 » » »
Technologie mécanique et théorie des mécan.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 » » »	3 » » »
Construction des machines	Libert (W.), ingénieur-mécanicien.	3 » » »	3 » » »
Travail de l'atelier.	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Chimie appliquée à la teinture.	Goret (L.), ingénieur.		2 leçons par semaine.
Géographie industrielle et commerciale . .	Trasenster (P.), ing. hon. des mines.		2 leçons par semaine.
Manipulations chimiques.	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux docimastiques	De Koninck (L.), chargé de cours.	3 » » »	3 » » »
Analyse des produits industriels	Francken (V.), répétiteur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Travaux de recherches chimiques	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Travaux graphiques	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.	Id.
Idem	Dechamps (H.), ingénieur.	Id.	Id.
Langue anglaise. — Second cours. . . .	Pasquet (E.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue allemande. — Second cours . . .	Muth (F.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »

FACULTÉ DE MEDECINE.

(Doyen, M. A. VON WINIWARTER. — Secrétaire, M. F. PUTZEYS.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie de texture générale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	. . . . .
Pharmacognosie et éléments de pharmacie .	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Seconde épreuve.			
	MM.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Ostéologie, syndesmologie, myologie, angéiologie, névrologie	PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.	Lundi, 10 à 11 1/2 h., mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Splanchnologie et organe des sens	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Anatomie des régions	(Idem.)	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (pendant le) mois d'oct., de nov. et de décembre.	. . . . .
Anatomie de texture spéciale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.
Physiologie	SCHWANN (T.), prof. émérite, et FRÉDERICQ (L.), prof. extraordin.	Lundi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h., mardi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h.
Embryologie	VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Anatomie comparée	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques d'histologie normale	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.
Exercices d'anatomie comparée	VAN BENEDEN (E.), prof. ordinaire.	. . . . .	
Démonstrations anatomiques	SWAEN et PUTZEYS.	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.	

PREMIER DOCTORAT.

Première épreuve.

Pathologie générale	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.	. . . . .
Anatomie pathologique	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	PUTZEYS (F.), prof. extraordinaire.	Mardi, vendredi, 4 à 5 h.	. . . . .
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le laboratoire sera ouvert aux élèves toutes les après-midi.

Seconde épreuve.

Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Thérapeutique générale	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.		

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Spéciale	Borlée (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.	. . . . .
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Générale.	Von Winiwarter (A.), prof. ord.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Maladies des os et des articulations. — Bandages et appareils	Plucker (Th.), chargé de cours.	Mercredi, 11 à 12 h., jeudi, 12 à 1 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	Wasseige (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 4 h.	. . . . .
Médecine légale	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, 11 à 12 h., vend. 4 à 5 h..

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne.	Masius (V.), prof. ordinaire. Sauveur (H.), prof. émérite.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe.	Von Winiwarter (A.), prof. ord.	Mardi, sam., 9 à 11 h., jeudi, 9 à 10 1/2 h.	Mardi, sam., 9 à 11 h., jeudi, 9 à 10 1/2 h.
Idem.	Borlée (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Clinique ophthalmologique	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.; jeudi, 10 1/2 à 11 1/2.	Lundi. 10 à 11 h.; jeudi, 10 1/2 à 11 1/2.
Opérations obstétricales	Wasseige (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.
Clinique obstétricale	(Idem.)	Jours et hres à fixer suiv. l'occurrence.	Jours et hres à fixer suiv. l'occurrence.
Clinique des maladies des enfants	Masius (V.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Clinique des maladies des vieillards . . .	Vanlair (C.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques d'anatomie topographique.	Swaen (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le labor. est ouv. aux élèves 2 f. pr sem.
Théorie et pratique des opérations chirurgicales	Von Winiwarter (A.), prof. ord.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.

PHARMACIE.

Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises ; les altérations, les falsifications et les doses maxima.	Gilkinet (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Eléments de chimie analytique	De Koninck (L.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique. .	(Idem.)	Mardi, jeudi, 3 1/2 à 6 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	Chandelon (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Jeudi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique.	(Idem.)	. . . . .	Jeudi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique et exercices microscopiques	Gilkinet (A.), prof. extraordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 24 juin 1880.

Le Secrétaire,
E. CATALAN.

Le Recteur,
L. TRASENSTER.

Vu et approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Instruction publique,
P. VAN HUMBÉECK.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. — Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. — Art. 28 du règl.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. — Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels). Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours semestriels). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Deux leçons par semaine). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Une leçon par semaine). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1° Pour les candidats en droit, 150 francs.

2° Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 nov. 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3e à la 4e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais et 20 fr. pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1re à la 2e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2e à la 3e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3e à la 4e année.

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paîront en outre 20 fr. pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études et 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin,	220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,	240 »
3e année d'études, y compris le dessin,	120 »
4e année d'études, id.	120 »
5e année d'études, id.	120 »

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

Les élèves paieront 20 fr. pour les exercices docimastiques, 20 fr. pour les exercices du laboratoire des recherches et 20 fr. pour les cours d'allemand et d'anglais. Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

Art. 1er. Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit : Arrêté ministériel du 28 nov. 1877.

A. — Candidature.

Exercices de dissection, 30 fr.
» d'anatomie microscopique, 25 fr.

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique, 15 fr.
» d'opérations chirurgicales, fr. 7-50.
» d'anatomie topographique, 5 fr.

C. — Pharmacie.

Exercices de pharmacie pratique, 30 fr.
» de chimie analytique, 10 fr.
» de » toxicologique, 5 fr.

Art. 2. Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

Art. 3. Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

Arrêté ministériel du 19 fév. 1878.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles, paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidat.), 20 fr. pr semestre.
2° » les exercices d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. »
3° » » de chimie générale » 50 fr. »

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale, du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle, 200 fr.
2° » » semestrielle, 125 fr.
3° » » trimestrielle, 75 fr.

Art. 1er du règl. L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

2° La fréquentation. — Des vacances.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règl. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques. Art. 5 de la loi.

Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre. Art. 8 du règl.

Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent. Art. 9 du règl.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur. Art. 10 du régl.

Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès. Art. 11 du règl.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit. Art. 23 de la loi.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règl.

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;
Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I^{er} et de l'acceptation de la Constitution ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Les mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du règl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Art. 24 de la loi. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du

mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des frais d'examen.

Les frais d'examen devant le jury central et devant les Facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit : Art. 36. Loi du 20 mai 1876.

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr.	50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres	»	50	»
Pour l'examen de candidat en droit	»	100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit . .	»	100	»
Pour l'examen de candidat notaire.	»	100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	»	40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles .	»	80	»
Pour l'examen de candidat en médecine	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine	»	80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie . . .	»	50	»
Pour l'examen de pharmacien	»	50	»

Les récipiendaires paient en outre, pour frais d'examen, 5 fr. pour chaque épreuve. Art. 37 id.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime, sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après : Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

La philosophie morale et la psychologie ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La logique ;

L'histoire politique du moyen âge ;

L'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec ; la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédiger une question de philosophie.* Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédiger un travail littéraire.*

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle) ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

Candidature.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.

Droit naturel ou philosophie du droit.

Introduction historique au cours de droit civil.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

Doctorat.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;

Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La physique expérimentale ;

Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée ;
La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
L'anatomie de texture générale.

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;
L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ;
L'anatomie de texture spéciale ;
Des démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques ;
Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement :

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;
La pathologie générale ;
L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;

Deux préparations pharmaceutiques ;

Une analyse générale ;

Une opération toxicologique ;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;

Une recherche microscopique.

Art. 2 id

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Art. 20 de la loi. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 33 id. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

V. Dispositions transitoires.

Art. 47 id. Les récipiendaires qui ont obtenu le grade de candidat, et commencé leurs études pour le doctorat ou pour la pharmacie antérieurement à la publication de la présente loi, pourront subir les derniers examens sur les matières déterminées par les lois antérieures.

La même faculté est accordée, pour l'examen de candidat notaire, à ceux qui ont subi l'épreuve préparatoire à cet examen et commencé leurs études pour le notariat antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 48 id. Les récipiendaires qui ont obtenu le diplôme ou certificat préparatoire, et commencé leurs études pour la candidature dans l'une ou l'autre Faculté antérieurement à la publication de la présente loi, pourront, dans l'année de cette publication, subir l'examen de candidat sur les matières déterminées par les lois antérieures.

Toutefois, cette faculté n'est point accordée, pour l'examen de candidat en droit ou de candidat en médecine, aux récipiendaires qui n'ont point obtenu le diplôme de candidat en philosophie et lettres ou celui de candidat en sciences naturelles antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 49 id. Par dérogation aux dispositions des articles 47 et 48, les certificats de fréquentation délivrés en vertu de la loi du 1er mai 1857 ne dispenseront les récipiendaires d'un examen sommaire, que pour autant qu'ils les aient fait vérifier par la commission dont il est parlé au chapitre III ci-dessus, au plus tard avant le 1er janvier 1877.

5° Les moyens d'encouragement et les bourses.

Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours. Art. 44 de la loi.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury du concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Quatre-vingts bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, qui, se destinant aux études supérieures, ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours dont les conditions seront réglées par le gouvernement. Art. 45 id.

La collation d'une bourse n'astreint pas le titulaire à suivre les cours d'un établissement déterminé.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours dont il réglera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers. Art. 46 id.

Ces bourses seront données pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours inaugural de M. le Recteur Trasenster. 3

Exposé de la situation de l'Université, par le même 39

Corps enseignant 79

Programme des cours 84

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur 95